



Guide de fonctionnement d'une Plateforme Communale de Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes

Bujumbura, Mai 2018

Pour le compte de

giz

Mentions légales

Bureau de la GIZ à Bujumbura

Croisement JRR / Av. P.L. Rwagasore 46

BP 41, Bujumbura, Burundi

T : +257 22 21 59 73

F : +257 22 22 19 54

C : giz-burundi@giz.de

www.giz.de

Auteurs: Salvator Ruzima, GITEC
Dr. Karen Hetz, adelphi
Arthémon Gihimbare, GIZ

Mise en page: adelphi

Date: Le 30. mai 2018

Contenu

Contenu	1
1 Liste des tableaux	3
2 Liste des figures	4
3 Liste des abréviations	5
4 Présentation du guide de fonctionnement d'une Plateforme Communale de prévention des risques et gestion des catastrophes	6
4.1 Objectif du guide	6
4.2 Contenu du guide	6
4.3 Pourquoi un guide de fonctionnement des PF-C ?	6
4.4 A qui s'adresse le présent guide?	7
5 Introduction	8
5.1 Contexte	8
5.1 Missions des PF-C	8
5.2 Cadre légal et institutionnel	9
5.2.1 Cadre légal	9
5.2.2 Cadre institutionnel	10
6 Etapes à suivre pour asseoir une plateforme communale fonctionnelle et sensible au genre	13
6.1 Pourquoi intégrer les aspects de genre?	13
6.2 Etape 1 - Création d'une PF-C	14
6.2.1 Identification des membres d'une PF-C	14
6.2.2 Nomination des membres d'une PF-C	15
6.2.3 Résumé des points essentiels de l'Etape 1	15
6.3 Etape 2 - Formation initiale des membres d'une PF-C en RRC	15
6.3.1 Formation des membres d'une PF-C	15
6.3.2 Ressources pour assurer la formation	16
6.3.3 Résumé des points essentiels de l'Etape 2	16
6.4 Etape 3 - Appui à l'organisation interne d'une PF-C	17
6.4.1 Mise en place d'un Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)	17
6.4.2 Structuration d'une PF-C	18
6.4.3 Résumé des points essentiels de l'Etape 3	19
6.5 Etape 4 - Evaluation et cartographie des risques	19
6.5.1 Evaluation des risques	19

6.5.2	Cartes des risques	20
6.5.3	Leçons apprises	21
6.5.4	Résumé des points essentiels de l'Etape 4	22
6.6	Etape 5 - Elaboration du Plan de Contingence	22
6.6.1	Contexte et pertinence	22
6.6.2	Approche méthodologique pour élaborer un Plan de Contingence	23
6.6.3	Etapes pour l'élaboration d'un Plan de Contingence	24
6.6.4	Résumé des points essentiels de l'Etape 5	25
6.7	Etape 6 - Elaboration des outils techniques de travail de la PF-C	25
6.7.1	Plan de Travail Annuel (PTA)	25
6.7.2	Plan Annuel d'Investissement (PAI)	26
6.7.3	Résumé des points essentiels de l'Etape 6	27
6.8	Etape 7 - Formation des Multiplicateurs Locaux	27
6.8.1	Identification des multiplicateurs locaux et organisation de la formation	27
6.8.2	Contenu de la formation	28
6.8.3	Résumé des points essentiels de l'Etape 7	28
6.9	Etape 8 - Mobilisation des ressources / dotation des subsides aux PF-C	29
6.9.1	Approche stratégique pour la mobilisation des ressources	29
6.9.2	Résumé des points essentiels de l'Etape 8	29
6.10	Etape 9 - Simulation d'un cas d'urgence	31
6.10.1	En quoi consiste une simulation d'une urgence?	31
6.10.2	Approche méthodologique	31
6.10.3	Etapes pour l'organisation d'un exercice de simulation	31
6.10.4	Résumé des points essentiels de l'Etape 9	35
6.11	Etape 10 - Evaluation du fonctionnement d'une PF-C (boucle continue)	36
6.11.1	Pertinence de l'évaluation du fonctionnement d'une PF-C	36
6.11.2	Leçons apprises	36
6.11.3	Résumé des points essentiels de l'Etape 10	37
6.12	Proposition d'un plan / calendrier pour établir une PF-C fonctionnelle et sensible au genre	37
7	Références bibliographiques	38
	Annexe 1- Glossaire des concepts usuels de RRC	39
	Annexe 2 - Calendrier pour établir une PF-C fonctionnelle et sensible au genre	42

1 Liste des tableaux

Tableau 1 - Historique de l'action internationale pour la RRC	10
Tableau 2 - Résumé de l'Etape 1	15
Tableau 3 - Résumé de l'Etape 2	17
Tableau 4 - Résumé de l'Etape 3	19
Tableau 5 - Résumé de l'Etape 4	22
Tableau 6 - Résumé de l'Etape 5	25
Tableau 7 - Résumé de l'Etape 6	27
Tableau 8 - Résumé de l'Etape 7	28
Tableau 9 - Résumé de l'Etape 8	30
Tableau 10 - Résumé de l'Etape 9	36
Tableau 11 - Résumé de l'Etape 10	37

-

2 Liste des figures

Figure 1 - Cadre institutionnel de la PRGC	12
Figure 2 - Etape à suivre pour asseoir une PF-C fonctionnelle et sensible au genre	13
Figure 3 - Etapes d'élaboration d'un Plan de Contingence	24
Figure 4 - Etapes d'élaboration d'un PTA	26
Figure 5 - Etapes d'un exercice de simulation	31
Figure 6 - Exemple d'un aménagement d'une salle pour un exercice de simulation	34

3 Liste des abréviations

ACCES	Adaptation au Changement Climatique pour la protection des ressources en Eau et Sols
AP	Alerte Précoce
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
CDFC	Centre de Développement Familial et Communautaire
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAI	Plan Annuel d'Investissement
PdC	Plan de Contingence
PCDC	Plan Communal de Développement Communautaire
PF-N	Plate- Forme Nationale de Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes
PF-C	Plate- Forme Communale de Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes
PF-P	Plate- Forme Provinciale de Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PRGC	Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes
PTA	Plan de Travail Annuel
RCE	Régie Communale de l'Eau
RRC	Réduction des Risques de Catastrophes
SIG	Système d'Information Géographique
SNPRGC	Stratégie Nationale de Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes
SMS	Short Message Sent

4 Présentation du guide de fonctionnement d'une Plateforme Communale de prévention des risques et gestion des catastrophes

4.1 Objectif du guide

Le présent guide de fonctionnement d'une Plateforme Communale de Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes (PF-C) a quatre objectifs :

1. Offrir des informations et des instructions pratiques sur la procédure de mise en place et le fonctionnement d'une PF-C.
2. Décrire la démarche pour la mise en place d'une PF-C fonctionnelle (étapes, tâches à réaliser, résultats attendus)
3. Montrer comment intégrer l'aspect genre
4. Aider les communes à intégrer la Réduction des Risques de Catastrophes dans les processus de planification du développement communautaire

Ce guide est basé largement sur les expériences du projet dans la mise en place et l'accompagnement de trois PF-C au Burundi, entre 2015 et 2018.

4.2 Contenu du guide

Le guide présente d'abord brièvement le contexte national et international de prévention des risques et gestion des catastrophes. Mais la majeure partie de ce document est consacrée au développement des étapes à suivre pour mettre en place une Plateforme Communale de Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes sensible au genre et qui est fonctionnelle. Une synthèse des points essentiels est présentée à la fin du développement de chaque étape. Enfin le guide propose un calendrier pour la mise en place d'une PF-C.

4.3 Pourquoi un guide de fonctionnement des PF-C ?

L'élaboration de ce guide a été motivée par trois raisons majeures.

(i) Les leçons tirées d'une pré-évaluation faite par le projet GIZ/ACCES au sein des PF-C mises en place avec l'appui des différents partenaires et qui sont reprises ci-dessous :

- formation initiale des membres des PF-C incomplète ;
- faible appropriation de la nouvelle structure par l'administration communale;
- absence d'un leadership communal bien engagé pour la prévention des risques et la gestion des catastrophes;
- faible niveau d'organisation des PF-C mises en place (absence de règlement d'ordre intérieur et de plan annuel d'activités) ;
- faible représentation des femmes au sein de ces structures ;
- pas de phase de consolidation et de pérennisation de ces structures ni de mécanisme de suivi-évaluation de leurs activités, par les partenaires qui ont appuyé leur mise en place.

(ii) Le projet GIZ/ACCES a voulu partager son expérience de trois ans au cours desquels il a pu appuyer la mise en place et l'accompagnement de trois PF-C respectivement en communes Isare et Mutambu, dans la province de Bujumbura et la commune de Rumonge en province qui porte le même nom. L'approche utilisée par le projet GIZ/ACCES et qui sera décrite dans ce guide a été fort appréciée par beaucoup d'intervenants dans ce secteur.

(iii) La Plateforme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes (PF-N) a par ailleurs fortement recommandé au projet GIZ/ACCES d'élaborer le présent guide pour la mise à échelle par d'autres partenaires.

. Voir dans l'encadré n°1 quelques informations sur le projet GIZ/ACCES.

Encadré n°1- Quelques informations sur le projet GIZ/ACCES

Le projet « Adaptation au Changement Climatique pour la protection des ressources en Eau et Sol » (ACCES) a bénéficié d'un financement du fonds spécial pour l'énergie et le climat (EKF) que le gouvernement fédéral allemand a créé pour constituer une source de financement supplémentaire pour la protection contre les effets des changements climatiques au niveau national et international. Il est mis en œuvre par la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ), dans le cadre de la coopération germano-burundaise.

Le projet GIZ/ACCES a comme but d'élaborer des stratégies et de mettre en œuvre des instruments en vue de réduire la vulnérabilité de la population rurale du Burundi face aux effets négatifs du changement climatique. Il comporte trois champs d'action (ou composantes) qui sont les suivants :

- (1) Intégration du changement climatique et de la stratégie d'adaptation dans les actions de la société civile (« *mainstreaming* »);
- (2) Mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique dans les bassins versants particulièrement vulnérables;
- (3) Appui pour la mise en place d'un système d'information climatique et d'alerte précoce

C'est dans le cadre des activités de la composante 3 que le projet appuie, depuis 2015, la mise en place et l'accompagnement de trois PF-C en communes Isare, Mutambu et Rumonge et cela grâce aux interventions d'une équipe d'experts nationaux et internationaux.

Au cours de ces trois dernières années, beaucoup d'expériences et de connaissances pratiques ont été acquises et ont servi de base notamment pour l'élaboration de ce guide de fonctionnement d'une PF-C.

4.4 A qui s'adresse le présent guide?

Ce guide est destiné : (i) aux communes qui voudraient mettre en place une plateforme communale de prévention des risques et gestion des catastrophes ; (ii) à la Plateforme Nationale de Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes qui oriente et coordonne la mise en place des PF-C dans tout le pays ; (iii) aux partenaires techniques et financiers qui appuient la mise en place des PF-C dans les différentes communes du pays (ONG, organisations internationales, etc.). L'élaboration de ce guide s'intègre dans le processus national de mise en place des structures communautaires de prévention des risques et gestion des catastrophes à tous les niveaux: national, provincial, communal conformément aux recommandations du Cadre d'Action d'Hyogo.

5 Introduction

5.1 Contexte

Au Burundi, les risques naturels et les catastrophes constituent aujourd'hui une préoccupation nationale. Les événements les plus dangereux sont les glissements de terrain, les inondations et la sécheresse prolongée. D'autres pertes et dommages sont provoqués par les événements météorologiques extrêmes comme les tempêtes et la grêle. Le risque d'être affecté par ces aléas augmentera dans le futur, dû à la croissance élevée de la population, la surexploitation des ressources naturelles, et, bien sûr, à cause du changement climatique.

Tout le monde s'accorde sur l'intérêt de la prévention des risques, qui est le meilleur moyen d'assurer la gestion des catastrophes. En outre, une réponse efficace aux événements dangereux est nécessaire pour réduire les pertes humaines et économiques. Néanmoins, le Burundi ne dispose pas encore de ressources humaines suffisantes dans le domaine de la Prévention des Risques et de la Gestion des Catastrophes (PRGC). Les capacités de ces ressources sont à renforcer à tous les niveaux.

Pour établir des structures efficaces de PRGC et renforcer leurs capacités, le Gouvernement a mis en place : la Plateforme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes (PF-N) ; les Plateformes Provinciales (PF-P) dans toutes les Provinces du pays ainsi que des Plateformes communales (PF-C) dans 50% de toutes les communes du pays.

Une Stratégie Nationale de PRGC a été élaborée en 2012 avec un Plan d'Action qui couvrait la période 2012-2015. Dans ce cadre, il était prévu la mise en place de Plateformes Communales de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes (PF-C) pour coordonner les efforts au niveau local, en cohérence avec les activités et avec l'appui de la PF-N et la PF-P compétente. Il est également envisagé de créer, selon les besoins, des Plateformes collinaires (Bases opérationnelles), en étroite coopération avec la PF-C responsable.

Cette stratégie de 2012 ainsi que son Plan d'Action sont actuellement en cours de révision. Une nouvelle Stratégie de Réduction des Risques et Gestion des Catastrophes 2018-2025 arrimée au Cadre d'Action de Sendai et un Plan d'Action 2018-2021 sont en cours d'adoption.

5.1 Missions des PF-C

Les missions des PF-C de Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes découlent de celles de la PF-N - qui sont définies dans le Décret N° 100/291 du 16 octobre 2007 portant création, missions, composition et fonctionnement de la Plateforme Nationale de la Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes - et consistent à :

1. Identifier les besoins urgents dans le domaine de la Réduction des Risques de Catastrophes, de mobiliser les ressources nécessaires, d'élaborer des plans d'action et leurs calendriers d'exécution, de surveiller et de passer en revue la mise en œuvre des activités de Réduction des Risques de Catastrophes conformément au cadre d'Action d'Hyogo ;
2. Œuvrer au déploiement d'efforts de Réduction des Risques de Catastrophes plus efficaces et plus intégrés ;
3. Servir de catalyseurs de consultation communale, de consensus communal, d'identification des priorités dans le domaine de la Réduction des Risques de Catastrophes ;
4. Assurer la coordination de toutes les actions de réponse d'urgence dans l'entité qu'est la Commune.

5.2 Cadre légal et institutionnel

5.2.1 Cadre légal

Au Burundi, le cadre légal de la PRGC est très lacunaire. La thématique de PRGC n'est pas prise en compte de manière explicite dans la loi fondamentale qu'est la Constitution de la République du Burundi et cela freine l'élaboration de la politique nationale de prévention des risques et de gestion des catastrophes. Même le projet de révision de la nouvelle constitution n'intègre pas la gestion des risques de catastrophes et ses concepts connexes. Il serait préférable que la gestion des risques soit bien intégrée dans la loi fondamentale en vue de trouver une force légale pour la prévention des risques et la gestion des catastrophes.

Le manque de textes légaux principalement dans la loi fondamentale mais également dans d'autres textes juridiques, constitue un défi majeur pour la mise en œuvre des objectifs de la réduction des risques de catastrophes.

Au niveau international, le Burundi participe aux fora internationaux sur la prévention des risques et la gestion des catastrophes et a adhéré aux différents cadres d'actions adoptés par les Etats particulièrement le Cadre d'Action d'Hyōgo et le Cadre de Sendai.

5.2.1.1 Cadre d'Action d'Hyōgo

La Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes est sujet de discussions et stratégies internationales surtout depuis les années 1990, déclarées « Décennie Mondiale de la Réduction des Catastrophes Naturelles (1990-1999) ». C'est dans ce contexte que la Stratégie Internationale de la Réduction des Risques de Catastrophes a été créée au sein des Nations Unies, en 1999 (www.unisdr.org, en Anglais) et dont le Bureau coordonne les efforts au niveau global.

En 2005, la conférence mondiale sur la Prévention des Catastrophes s'est tenue à Hyōgo (Kobé-Japon) et a adopté le Cadre d'Action d'Hyōgo 2005-2015 avec une mission: « Pour des Nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes » et dont les actions prioritaires sont les suivantes :

1. Prendre la RRC comme une priorité nationale et locale ;
2. Identifier, évaluer et surveiller les Risques de Catastrophes et renforcer le Système d'Alerte Précoce ;
3. Développer la culture du risque ;
4. Réduire les facteurs des risques sous-jacents ;
5. Se préparer, se tenir prêt à agir.

La mise en œuvre du CAH au niveau des communes implique plusieurs actions parmi lesquelles : la mise en place des PF-C de prévention des risques et gestion des catastrophes ; l'intégration de la RRC dans la planification communale ; l'évaluation des risques, vulnérabilité et cartographie (cartes des risques) ; le développement d'un système d'alerte ; la sensibilisation du public et des médias ; le développement des outils de préparation et de réponse notamment les plans de contingence ; etc.

5.2.1.2 Cadre de Sendai

En mars 2015, la troisième Conférence Mondiale des Nations Unies sur la Réduction des Risques de Catastrophes a eu lieu à Sendai (Japon). A la fin de cette conférence, la Déclaration de Sendai et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) ont été adoptés pour guider le renforcement de « la réduction des risques de catastrophe afin de réduire les pertes en vies humaines et d'atténuer les dégâts matériels qu'elles entraînent dans le monde » (Déclaration de Sendai).¹ Ce Cadre décrit quatre priorités d'action :

¹ Voir Déclaration et Cadre de Sendai en Français: <http://www.preventionweb.net/files/resolutions/N1516717.pdf>

1. Comprendre les risques de catastrophes ;
2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe afin de mieux les gérer ;
3. Investir dans la réduction des risques de catastrophes aux fins de la résilience ;
4. Renforcer la préparation pour une réponse efficace et mieux reconstruire dans le relèvement, la réhabilitation et la reconstruction.

Au niveau national, la Stratégie de Réduction des Risques de Catastrophes 2018-2025 est motivée par le souci de s'aligner au cadre d'Action de Sendai notamment par le renforcement de la gouvernance de la RRC et cela à travers notamment l'amélioration du cadre légal (intégration de la RRC dans la législation nationale en procédant préalablement à l'adoption de la loi portant Politique Nationale de RRC) et institutionnel (la mise en place d'un Secrétariat National Exécutif de la PF-N disposant de capacités suffisantes pour s'occuper en permanence de la réduction des risques de catastrophes, accompagner et sauvegarder les efforts du développement durable. Le tableau ci-dessous montre l'historique de l'action internationale pour la RRC.

1989	DIPCN/Décennie Internationale de Prévention de Catastrophes Naturelles 1990-1999 – promotion de la prévention des catastrophes, presque tous les pays avaient mis en place une unité de gestion des catastrophes
1994	Stratégie de Yokohama et son Plan d'action – revue à mi-parcours de la DIPCN, premier plan directeur des politiques en prévention des catastrophes (orientation sociale et communautaire)
2000	Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes (SIPC) – Augmentation de l'engagement du public et la liaison avec le développement durable, élargissement des réseaux et des partenariats.
2002	Plan de mise en œuvre de Johannesburg : Intégration d'une nouvelle section sur " L'approche intégrée et multirisques des vulnérabilités, de l'évaluation des risques et de la gestion des catastrophes..."
2005	CMPC – Cadre d'action d'Hyōgo 2005-2015 'Pour des nations et des communautés résilientes face aux catastrophes'
2015	Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

Tableau 1- Historique de l'action internationale pour la RRC

5.2.2 Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de PRGC comprend, de haut vers le bas : (1) le Comité Technique Interministériel de PRGC ; (2) la Plateforme Nationale de PRGC ; (3) les Plateformes Provinciales de PRGC ; (4) les Plateformes communales ; (5) les Unités communautaires de PRGC ou bases opérationnelles. Le Secrétariat Exécutif et les groupes sectoriels appuient la PF-N dans la réalisation concrète de ses missions (voir figure 1 : Cadre institutionnel de la PRGC).

(1) Le Comité Technique Interministériel

Au plus haut niveau, les directives sur les actions de RRC sont formulées par un Comité Interministériel présidé par le 1^{er} vice-président de la République. Il s'agit d'une commission interministérielle regroupant tous les ministères concernés par la prévention des risques et la gestion des catastrophes.

(2) La Plateforme Nationale pour la PRGC

La Plateforme Nationale pour la PRGC a été mise en place par le décret n° 100/292 du 16 octobre 2007 portant sa création, mission, composition et fonctionnement. Elle est présidée par le titulaire du Service National de la Protection Civile (Art.6).

Elle est l'organe d'orientation, de suivi et d'évaluation globale de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de PRGC. Elle élabore la politique nationale en matière de PRGC et veille à son intégration dans les politiques, plans, programmes et projets de développement. Les missions, les rôles et responsabilités de la PF-N doivent s'aligner aux Cadres d'Action d'Hyogo et de Sendai.

La PF-N inclut de manière participative tout acteur pertinent et représentatif des départements ministériels et intervenants clés en matière de PRGC aussi bien du secteur gouvernemental que non gouvernemental.

(3) Le Secrétariat Exécutif

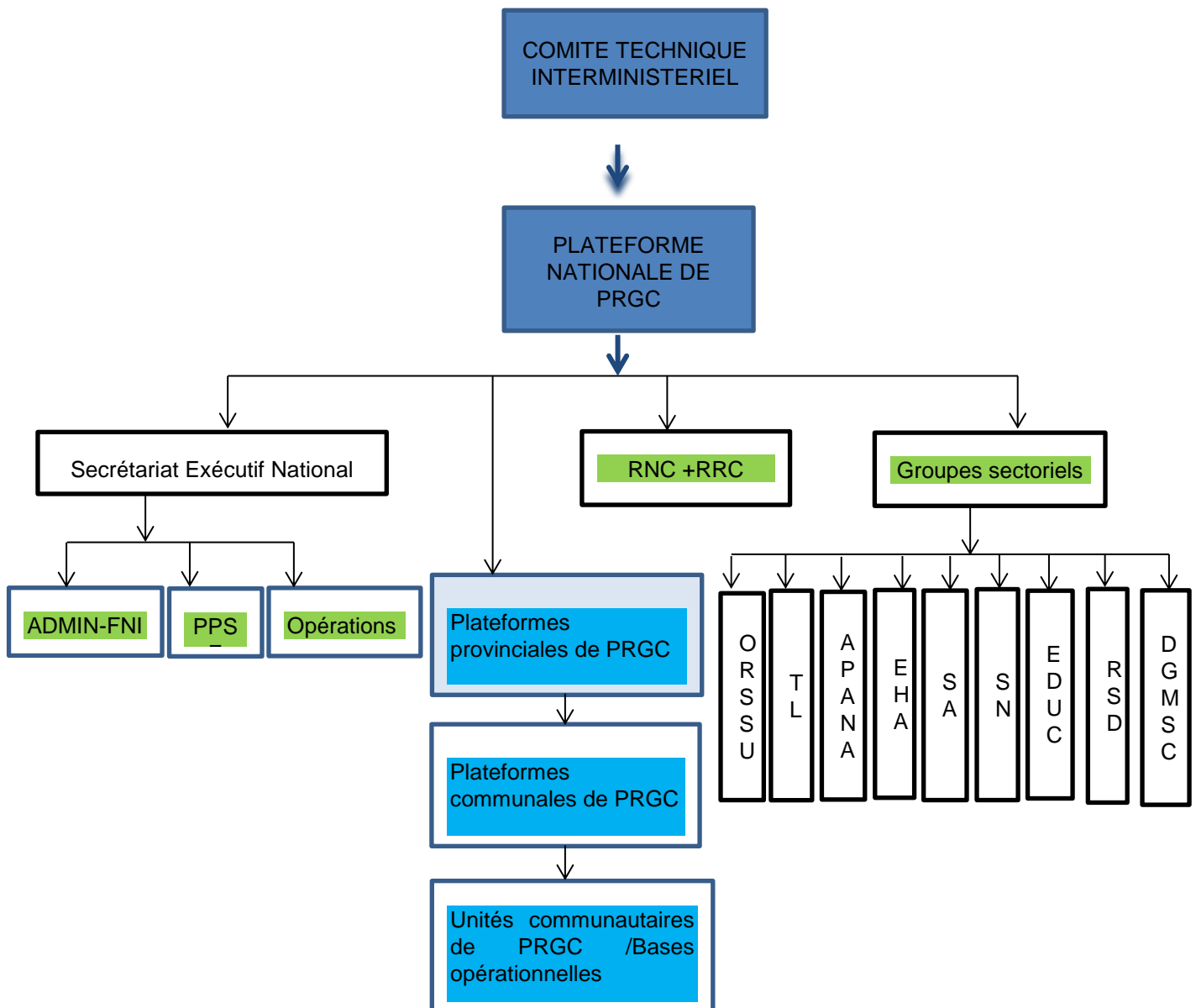
Le Secrétariat Exécutif dans la nouvelle proposition comprendrait trois départements: un Département chargé de la réduction des risques de catastrophes; celui chargé des opérations d'urgence et ; un Département chargé de l'administration et des finances.

(4) Les Plateformes provinciales de PRGC

Les PF-P sont des structures décentralisées de la PF-N. Ce sont les Gouverneurs des provinces qui assurent leur leadership appuyés par les Coordonnateurs provinciaux de la Protection Civile qui assurent le rôle de Secrétaire de ces structures.

(5) Les Groupes sectoriels

Les Groupes sectoriels ont pour mission d'appuyer la PF-N dans la préparation, la planification stratégique, les évaluations et les réponses opérationnelles. Dans le projet de SNPRGC en cours d'adoption, ces groupes sectoriels seraient au nombre de 9 et comprendraient les groupes suivants: (a) Opération de Recherche, Sauvetage et Soins d'Urgence; (b) Télécommunication et Logistique; (c) Abris, Protection et Articles non Alimentaires des Ménages; (d) Eau, Hygiène et Assainissement; (e) Sécurité Alimentaire; (f) Santé et Nutrition; (g) Education; (h) Relèvement et Solutions Durables; (i) Gestion des Dépouilles Mortelles en Situation de Catastrophes.



Légende :

1. ORSSU : Opération de Recherche, Sauvetage et Soins d'Urgence
2. TL : Télécommunication et Logistique
3. APANAM : Abris, Protection et Articles non Alimentaires des Ménages,
4. EHA : Eau, Hygiène et Assainissement
5. SA : Sécurité Alimentaire
6. SN : Santé et Nutrition
7. EDUC : Education
8. RSD : Relèvement et Solutions Durables
9. DGMSC : Gestion des Dépouilles Mortelles en Situation de Catastrophes

Figure 1 - Cadre institutionnel de la PRGC

6 Etapes à suivre pour asseoir une plateforme communale fonctionnelle et sensible au genre

L'expérience du projet GIZ/ACCES a permis de se rendre compte que la mise en place d'une PF-C sensible au genre et opérationnelle est un processus comportant 10 étapes à suivre avec plusieurs actions séquentielles à mener. Les trois premières étapes correspondent à la mise en place et l'organisation d'une PF-C, tandis que les 6 dernières étapes correspondent à la phase d'accompagnement et de renforcement des capacités pour la rendre plus efficace et durable. Cette phase d'accompagnement comporte des étapes qui sont en boucle qui doivent être répétées régulièrement.

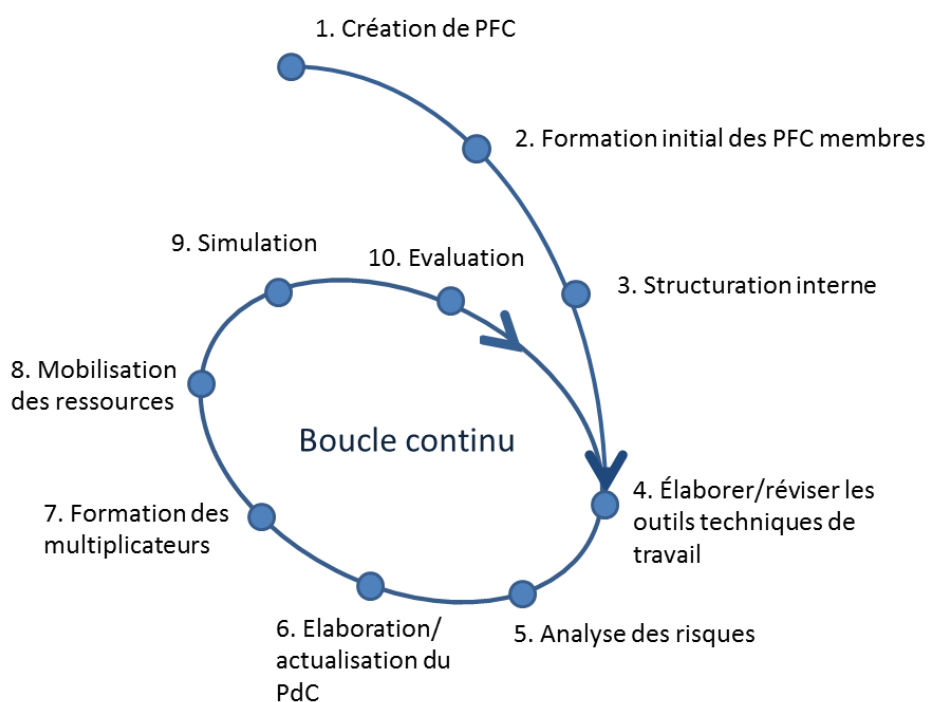


Figure 2- Etape à suivre pour asseoir une PF-C fonctionnelle et sensible au genre

6.1 Pourquoi intégrer les aspects de genre?

Il est important d'intégrer les aspects de genre dans le processus de mise en place d'une PF-C fonctionnelle pour notamment les raisons suivantes :

- i. Les femmes sont parmi les plus vulnérables aux catastrophes.
- ii. Une bonne représentation de femmes dans toutes les activités d'une PF-C permet de s'assurer que les besoins des femmes sont pris en compte et que leur vulnérabilité pourrait être réduite.
- iii. Les activités de RRC requièrent une forte implication des femmes et c'est pour cela qu'elles doivent être impliquées dans leur planification, leur coordination et leur mise en œuvre.

La prise en compte du genre constitue une des recommandations de la Troisième Conférence Mondiale sur la RRC et qui exhorte les Etats à « faire participer les intervenants concernés par la RRC, y compris les femmes, les enfants et les jeunes, les personnes handicapées, les pauvres, les migrants, les peuples autochtones, les volontaires, les agents actifs sur terrain et les personnes âgées à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, plans et normes ».

De plus, le Cadre de Sendai indique au niveau de la priorité 4 qu'il est essentiel de permettre aux femmes et aux personnes handicapées de jouer publiquement un rôle de chef de file et de promouvoir des activités d'intervention, de relèvement, de remise en état et de reconstruction soucieuses de l'équité entre les sexes et accessibles à tous.

6.2 Etape 1 - Création d'une PF-C

Le processus de création d'une PF-C commence par l'identification des membres par l'Administrateur communal suivie par leur nomination officielle par le Gouverneur de Province.

6.2.1 Identification des membres d'une PF-C

Les membres d'une PF-C proviennent des services publics déconcentrés au niveau de la commune et qui sont concernés par la prévention des risques et la gestion des catastrophes, de la Croix Rouge du Burundi, des organisations et ONG internationales opérationnelles au niveau de la commune, des organisations de la société civile actives et des congrégations religieuses. Cependant, d'autres membres provenant d'autres secteurs d'activité peuvent être sollicités pour faire partie de la PF-C, selon les besoins. L'effectif total des membres de la PF-C varie entre 15 et 20 personnes.

Pour nommer les membres de la PF-C, on tient compte des personnes qui ont des rôles et responsabilités sectorielles clés dans le développement communal et une implication dans la relevance pour la réduction des risques et la gestion des catastrophes. Les personnes suivantes sont nommées d'office :

1. Secrétaire communal de la Croix-Rouge du Burundi ;
2. Un membre de la protection civile, s'il y en a ;
3. Un membre provenant du secteur de la santé ;
4. Un membre provenant du secteur agricole ;
5. Un membre provenant du CDFC ;
6. Un membre provenant du secteur de l'éducation ;
7. Un membre provenant du secteur de l'eau (RCE) ;

L'expérience a montré que les responsables des services publics déconcentrés sont en grande majorité des hommes et que la tendance est de nommer uniquement les chefs de services comme membres de la PF-C. Pour avoir une bonne participation des femmes dans la PF-C, il faut envisager de faire recours à des associations féminines actives ou des femmes leaders dans la commune mais qui ne sont pas nécessairement responsables des services publics déconcentrés.

Il est aussi souhaitable que dans la phase d'identification des membres de la PF-C, un plaidoyer soit mené auprès de l'administration communale pour que les femmes soient bien représentées au sein de cette structure à hauteur d'au moins 30% de l'effectif total d'autant plus qu'elles sont les premières victimes et vulnérables en cas de catastrophes.

6.2.2 Nomination des membres d'une PF-C

L'Administrateur communal transmet la liste des personnes proposées pour constituer la PF-C au Gouverneur de province. Ce dernier analyse la proposition et après son approbation, il signe une décision portant nomination des membres de la PF-C.

6.2.3 Résumé des points essentiels de l'Etape 1

Le tableau 2 ci-dessous fait une synthèse des tâches à réaliser, des résultats attendus, des considérations des aspects genre, recommandations et documents de référence pour l'Etape 1.

Tâches	<ul style="list-style-type: none">• Identification des membres par l'Administrateur communal• Nomination des membres par le Gouverneur de Province
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Décision du Gouverneur portant nomination des membres de la PF-C
Considérations des aspects « genre »	<ul style="list-style-type: none">• Identifier des femmes dynamiques avec des compétences diversifiées pour faire partie de la PF-C et contribuer dans le travail de cette dernière.• Plaidoyer auprès de l'administrateur communal pour une participation paritaire hommes/femmes (50%-50%) dans la PF-C.• Sensibiliser les femmes dynamiques et compétente sur la nécessité de leur participation dans la PF-C et donc pour qu'elles ne refusent pas leur nomination.
Recommandations clés	<ul style="list-style-type: none">• Privilégier le dynamisme et la compétence lors de l'identification des femmes à proposer comme membres de la PF-C• Aller au-delà des services clés de la commune, explorer les associations féminines dynamiques dans le développement de la commune
Documents de référence	<ul style="list-style-type: none">• GIZ/ACCES (2017), Rapport d'étude sur le genre et communication des informations météorologiques et alertes• Stratégie Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes et Plan d'Action National 2012-2015

Tableau 2 - Résumé de l'Etape 1

6.3 Etape 2 - Formation initiale des membres d'une PF- C en RRC

6.3.1 Formation des membres d'une PF-C

Une fois que la mise en place des membres de la PF-C de PRGC est terminée, la seconde Etape primordiale consiste à former intensivement les membres de la PF-C sur la prévention des risques et la gestion des catastrophes dans toutes ses incidences (analyse du contexte, concepts usuels clés, missions de la PF-C, évaluation des risques, vulnérabilité et capacités, profil d'urgence et hiérarchisation des risques majeurs dans une commune, cycle de gestion de la réduction des risques de catastrophes et Plan de contingence, cartographie des risques, outils techniques de la PF-C). Au

fur et à mesure qu'on intensifie régulièrement ces formations, les membres de la PF-C nouvellement mise en place sont amenés à :

1. Distinguer clairement les concepts clés dans la réduction des risques de catastrophes ;
2. Connaître comment identifier les risques de catastrophes potentiels au sein de leur localité ;
3. Connaître les techniques de réduction des risques de catastrophes ;
4. S'appliquer aux activités visant la réduction des risques de catastrophes ;
5. Connaître comment gérer efficacement et rapidement les catastrophes, une fois survenues ;
6. Mobiliser les ressources au niveau communal en passant par les PTF ;
7. Connaître des instruments clés y compris le Plan de Contingence ;
8. Diffuser les informations relatives aux alertes précoces.

6.3.2 Ressources pour assurer la formation

Le projet GIZ/ACCES a formé préalablement un noyau de 15 formateurs de la Croix Rouge et de la Protection Civile. Ce sont ces personnes qui sont devenues des formateurs des différentes PF-C y compris celles qui sont appuyées par des partenaires techniques et financiers autres que la GIZ.

Il convient de rappeler que le projet GIZ/ACCES joue un rôle actif dans l'accompagnement technique et financier de ces formations.

6.3.3 Résumé des points essentiels de l'Etape 2

Tâches	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation des Modules de Formation sur la RRC adaptés au contexte • Former les membres des PF-C sur des thèmes variés en rapport avec la réduction des risques de catastrophes
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Leaders dans la prévention des risques et gestion des catastrophes formés • Conscience accrue sur les dégâts causés par les catastrophes et leurs impacts sur le développement • Engagement individuel et collectif pour la réduction des risques de catastrophes
Considération des aspects « genre »	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer parmi les modules de formation un module complémentaire sur l'aspect genre : Information sur la « vulnérabilité des femmes et leur rôle dans la prévention des risques et la gestion des catastrophes ». • Former les membres de la PF-C sur « le genre et la prévention des risques et gestion des catastrophes » en mettant un accent sur les impacts • Veiller à assurer des facilités pour permettre une bonne participation des femmes (ex. prendre en charge la garde des petits enfants) • Faire participer les femmes de façon active dans la formation. A cet effet, le rôle du formateur est primordial
Recommandations clés	<ul style="list-style-type: none"> • Conduire la formation en langue nationale, si possible, pour permettre à tous les participants de mieux appréhender le contenu de la formation. • Disponibiliser les modules de formation en Kirundi pour tous les

participants

**Documents
référence**

de • Modules de formation sur la RRC (voir www.climat.bi)

Tableau 3 - Résumé de l'Etape 2

6.4 Etape 3 - Appui à l'organisation interne d'une PF-C

L'organisation d'une PF-C doit répondre aux besoins spécifiques de la commune (risques, ressources, etc.) et aux principes d'effectivité et d'efficacité. Il est donc essentiel d'établir une organisation fonctionnelle et d'assurer les capacités techniques, l'équipement et les fonds nécessaires.

6.4.1 Mise en place d'un Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)

Comme toute organisation, une PF-C a besoin d'un règlement régissant son fonctionnement en l'occurrence, un Règlement d'Ordre Intérieur (ROI). Les membres de la PF-C discutent eux-mêmes du contenu de ROI. Ce dernier précise notamment :

- Les droits et les devoirs des membres de la PF-C ;
- L'organisation et la tenue des réunions de la PF-C ;
- Le rôle et les responsabilités du Président de la PF-C, du Secrétaire de la PF-C et des commissions sectorielles.

6.4.1.1 Rôle du Président de la PF-C.

La présidence d'une PF-C est assurée par l'Administrateur Communal. Son rôle est clairement défini par le ROI.

Le Président de la PF-C est le responsable principal du fonctionnement de cette organisation. Il oriente et coordonne toutes les activités des membres de la PF-C. Il a notamment les responsabilités suivantes :

- Elle/il est d'office le Point Focal Communal de Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes ;
- Elle/il assure l'actualisation régulière et la diffusion de toute l'information sur les ressources existantes de la communauté (habitants, maisons, familles, véhicules, etc.) ;
- Elle/il coordonne l'élaboration du plan d'action de prévention des risques et gestion des catastrophes ;
- Elle/il accompagne l'implémentation du plan d'action et du fonctionnement de la PF-C et en assure le suivi ; Elle/il garantit la communication régulière et efficace avec la PF-P et avec les présidents des plates-formes collinaires à créer ;
- Elle/il organise et coordonne la réalisation de simulations d'urgence, en coordination avec la PF-P et la PF-N ;
- En cas de catastrophe ou d'urgence de toute nature, le Président ou le Point Focal Communal de la Plate-Forme convoque les membres qui se réunissent selon la procédure réglementaire pour statuer sur l'ampleur de la catastrophe et sur sa gestion ;
- Elle/il coordonne l'activation et la désactivation des alertes locales déclarées par les autorités compétentes ;
- Elle/il coordonne l'utilisation des ressources existantes de la communauté et vérifie la nécessité d'appui, en cas de dépassement des capacités de réponse de la communauté.

Le président est appuyé par le Secrétaire de la PF-C dans l'accomplissement de ses tâches. A part cela, quelques membres assument des responsabilités spécifiques. Selon les besoins, des sous-commissions peuvent être créées.

Donc, le président occupe une position centrale avec plusieurs responsabilités clés et vue les multiples fonctions qu'occupe l'administrateur dans la commune, il est très difficile de remplir les missions lui assignées pour faire fonctionner la PF-C. C'est pour cette raison qu'il est important de déléguer la coordination quotidienne des activités de la PF-C à une autre personne par exemple le Secrétaire de la PF-C ou le Conseiller communal chargé du développement

6.4.1.2 Rôle du Secrétaire de la PF-C

Le poste du Secrétaire revient au Coordonnateur communal de la Protection Civile là où il est en place ou alors au Secrétaire Communal de la Croix Rouge.

Le Secrétaire de la PF-C travaille sous le contrôle et la supervision du Président de la Plateforme Communale. Il est notamment chargé de :

- la préparation des réunions ;
- la supervision du classement, de la conservation et de l'archivage des documents ;
- la liquidation des dépenses et la gestion des factures ;
- le contrôle régulier des avoirs de la Plateforme Communale ;
- le suivi de la mise en œuvre du Plan de Travail Annuel de la PF-C.

6.4.1.3 Rôles des autres membres de la PF-C

Les autres membres de la PF-C sont regroupés dans des commissions sectorielles sur base de leurs compétences techniques et/ou expériences professionnelles. Ces commissions sont déterminées selon les besoins de la commune et peuvent comprendre les suivantes : (1) Secours et Sauvetage ; (2) Abris et Protection ; (3) Logistique et Infrastructures ; (4) Eau, Hygiène et Assainissement ; (5) Sécurité Alimentaire ; (6) Santé et Nutrition ; (7) Education.

Les membres de la PF-C travaillent sous forme d'un comité technique intersectoriel où les membres se réunissent, apportent et mobilisent les savoirs, les aptitudes et les ressources nécessaires à la Prévention des Risques et la Gestion des Catastrophes et à son intégration aux politiques de planification et à la pratique du développement au niveau communal. Ils sont responsables, en étroite collaboration avec les bases opérationnelles, de la mise en œuvre de toutes les activités en rapport avec la RRC et de la gestion des catastrophes quand elles surviennent.

Les commissions sectorielles font également des propositions de décision à la Plateforme Communale qui a le pouvoir de les adopter, les amender ou de demander un complément d'analyse et de recherche.

6.4.2 Structuration d'une PF-C

Pour son fonctionnement, une PF-C doit être structurée. Ainsi, une PF-C comprend un Bureau et des Groupes thématiques.

Le Bureau est constitué par:

- un Président (Administrateur communal) ;
- un Secrétaire qui peut être le Coordonnateur communal de la Protection Civile ou le Secrétaire Communal de la Croix Rouge ;
- des Présidents des commissions sectorielles (clusters).

Pour une meilleure intégration du genre dans la PF-C, il conviendra de veiller à une bonne répartition des femmes dans les différentes commissions sectorielles et qu'elles président certaines d'entre elles.

6.4.3 Résumé des points essentiels de l'Etape 3

Tâches	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place un Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)• Clarifier les rôles et responsabilités des membres du PF-C• Etablir des groupes sectoriels mixtes hommes/femmes
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Règlement d'Ordre Intérieur adopté par les membres de la PF-C et signé par le Gouverneur de Province ;• Rôles et responsabilités des membres de la PF-C clarifiés pour tous• Groupes thématiques mis en place
Considération des aspects « genre »	<ul style="list-style-type: none">• Veiller à une bonne répartition des femmes dans les groupes thématiques et à ce qu'elles soient présentes à la tête de certains d'entre eux.• Assurer que les femmes jouent un rôle important par rapport aux responsabilités des PF-C.
Recommandations clés	<ul style="list-style-type: none">• Veiller à traduire le ROI en langue nationale et en distribuer des copies à tous les membres.
Documents de référence	<ul style="list-style-type: none">• ROI des PFC Mutambu, Isare et Rumonge

Tableau 4 - Résumé de l'Etape 3

6.5 Etape 4 - Evaluation et cartographie des risques

6.5.1 Evaluation des risques

L'évaluation des risques a comme but de contribuer à l'amélioration de la connaissance des risques, pour une gestion plus efficace des catastrophes. Evaluer les risques est la première étape quand on aborde la réduction des risques et la gestion des catastrophes. Elle permet une meilleure connaissance de la situation des risques et débouche sur des décisions pour des actions plus organisées de prévention, de mitigation, de préparation et de réponse (PNUD 2010).

L'évaluation des risques est une méthode d'enquête qui porte sur les risques que court la population d'une localité, sur sa vulnérabilité face à ces risques, sa capacité à faire face aux catastrophes et son aptitude à se relever après qu'elles ont frappé.

La profondeur d'une évaluation des risques et donc la durée et les ressources nécessaires peut varier beaucoup dépendant de l'objectif, de l'extension du terrain, de la complexité des risques etc. Il est donc fondamental de déterminer l'ampleur et l'approche dès le début, avec les parties intéressées. Une évaluation rapide peut par exemple être indiquée directement après un événement extrême pour obtenir une vision rapide de la situation.

Par contre, une évaluation détaillée est nécessaire pour la planification d'une approche intégrée de réduction des risques.

Les étapes principales (démarche) d'une évaluation sont les suivantes :

1. La préparation incluant la détermination de l'approche, des acteurs impliqués, des méthodes et outils à utiliser et les ressources nécessaires
2. Collecte de données : enquête participative sur terrain avec la communauté ; information scientifique complémentaire selon les besoins
3. Systématisation, analyse et interprétation des données
4. Elaborer et valider des cartes des risques

Les risques peuvent changer (dynamiques) suite à des processus naturels, des événements climatiques extrêmes ou des interventions humaines, comme les mesures d'adaptation au changement climatique. Il est donc nécessaire, après une évaluation des risques, de mettre à jour les informations de façon permanente ou régulière. Il faut donc faire une analyse des risques en suivant une période prédéterminée de façon consensuelle et suivant les spécificités de la localité.

Dans le cadre du projet GIZ/ACCES, les membres des PF-C ont été formés sur l'évaluation rapide des risques en recourant à une méthode dite « Marche de traverse » qui consiste à parcourir une zone en faisant des observations directes et en menant des entretiens avec les populations sur les risques de catastrophes qui menacent la zone considérée. La formation théorique a été concrétisée par des exercices pratiques sur terrain et en salle pour établir des cartes de vulnérabilité, et des cartes de capacités et des cartes des risques. C'est cette méthodologie qui a été à la base pour l'élaboration de la carte des risques au niveau communal.

6.5.2 Cartes des risques

La carte des risques constitue l'interprétation spatiale des risques. Elle essaie de circonscrire les zones à haut risque ainsi que les infrastructures socioéconomiques qui sont menacées, visualise les endroits où les risques se manifestent au niveau communal. Elle donne une situation de référence des risques qui menacent les populations et les infrastructures socio-économiques. Pour cela, les différents éléments qui constituent des capacités pour faciliter l'organisation de la réponse aux catastrophes qui surviendraient dans chaque commune sont également relevés et représentés sur la carte. Il s'agit notamment des routes, cours d'eau, hôpitaux, centres de santé, centres commerciaux, églises, écoles, camps militaires ou de police, terrains de jeu, boisements, etc.

Une carte des risques illustre seulement la situation actuelle des risques (situation de référence) et les menaces à la vie humaine, aux biens et aux infrastructures socio-économiques. Comme la situation des risques peut changer (voir chapitre ci-dessus) les cartes des risques sont des documents dynamiques qu'il faut actualiser fréquemment. C'est pour cette raison que la Plateforme communale s'organise pour son actualisation à des fréquences annuelles. Nous suggérons qu'elle révise et actualise sa carte des risques dans le cadre de chaque analyse des risques.

6.5.2.1 Importance et utilisation de la carte des risques

Les membres de la PF-C sont les premiers bénéficiaires de la carte des risques. C'est un outil qu'ils peuvent mettre à jour à tout moment puisqu'ils ont participé à son élaboration. La carte des risques sert comme base d'information spatiale pour la planification des mesures de développement au niveau communal (y compris le PTA et PAI) et des mesures de gestion des risques et de la prévention des catastrophes (y compris le Plan de contingence). Il s'agit d'un outil utile à la planification communale (PCDC) et devrait permettre à prendre en compte le risque suivant les recommandations de Sendai en vue d'orienter le développement communal. Comme la carte visualise et localise les risques, elle est aussi utile à la formation et la sensibilisation des multiplicateurs locaux et les populations. Enfin, la carte constitue un document fiable à présenter aux bailleurs de fonds éventuels et aux décideurs politiques qui doivent orienter le développement.

Encadré n° 2 - Expérience du projet ACCES en matière de cartographie des risques

Le processus de cartographie des risques dans les communes d'intervention du projet GIZ/ACCES a suivi un long parcours et a impliqué un spécialiste en Système d'Information Géographique. Il a comporté les étapes suivantes :

- a) Identification des risques de catastrophes majeurs au niveau de chacune commune et leur hiérarchisation au cours des ateliers d'accompagnement des PF-C. Trois risques majeurs ayant la sévérité la plus élevée ont été retenus pour la cartographie.
- b) Recrutement d'un Consultant spécialiste en Système d'Information Géographique (SIG)
- c) Mise en place d'une équipe communale pour participer à la cartographie. Cette équipe était composée de responsables des commissions sectorielles des Plateformes communales auxquels se sont joints des personnes choisies pour leurs connaissances de la Commune. Ainsi, une équipe communale de cartographie de 8-10 personnes a été constituée autour du Consultant et de l'Expert du projet ACCES.
- d) Identification des différentes zones à risques sur les ortho-photographies de la commune ainsi que les différents éléments constituant les capacités (routes, pistes, cours d'eau, hôpitaux, centres de santé, écoles, postes de police, boisements,...) au cours d'un atelier participatif.
- e) Identification des zones à risques ainsi que certains de leurs impacts sur terrain, par l'équipe communale de cartographie en appui au Consultant, qui par la même occasion, prenait des coordonnées GPS permettant de localiser et délimiter ces zones à risques.
- f) Identification des stratégies/actions qui pourraient contribuer à réduire la vulnérabilité ou augmenter les capacités afin de réduire les risques de catastrophes au cours d'un atelier facilité par l'Expert du projet.
- g) Elaboration de la carte des risques provisoire par le Consultant Expert en SIG.
- h) Analyse de la carte provisoire par l'équipe communale de cartographie pour s'assurer qu'elle reflète la réalité.
- i) Collecte de données complémentaires sur terrain et élaboration de la carte finale par le Consultant.

6.5.3 Leçons apprises

La cartographie des risques telle qu'elle a été conduite par le projet GIZ/ACCES a permis de mettre en place un document de haute qualité et qui peut être partagé électroniquement avec tous les partenaires intéressés par le développement de la commune. Cependant, c'est un travail qui nécessite l'intervention d'un Expert en SIG et donc un coût qu'une commune n'est peut-être pas prête à supporter. De plus, la commune est dans l'incapacité d'actualiser la carte sans recourir à une expertise extérieure.

Il convient néanmoins de noter que la même équipe de planification pourrait élaborer manuellement une carte des risques. Elle sera moins précise mais aura l'avantage qu'elle pourra être actualisée périodiquement par la même équipe et à peu de frais.

6.5.4 Résumé des points essentiels de l'Etape 4

Tâches	<ul style="list-style-type: none">• Préparation incluant la détermination de l'approche, des acteurs impliqués, des méthodes et outils à utiliser et les ressources nécessaires• Etablir le profil d'urgence de la commune et hiérarchiser les risques potentiels des catastrophes• Collecte de données : enquête participative sur terrain avec la communauté ; information scientifique complémentaire selon besoins• Systématisation, analyse et interprétation des données• Elaborer une carte de risques et des capacités disponibles au niveau de la commune
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Principaux risques de catastrophes au niveau de la commune sont connus et localisés géographiquement.• Population, biens et infrastructures communautaires menacés par les risques de catastrophes identifiés (Qui et quoi qui serait touché en cas de catastrophes ?)• Infrastructures mises en place pour faire face aux risques identifiées et localisées (p.ex. location des pompiers etc.)
Considération des aspects « genre »	<ul style="list-style-type: none">• Veiller à ce que l'équipe communale qui participe à la cartographie des risques soit mixte (hommes/femmes)
Recommandations clés	<ul style="list-style-type: none">• Elaborer la carte des risques de manière participative• Diffuser largement la carte des risques auprès de tous les partenaires de développement de la commune
Documents de références	<ul style="list-style-type: none">• Ortho photographies de 2012 (voir Centre Nationale de Géomatique)• Exemples des cartes de risques élaborées par le projet GIZ/ACCES : site web www.climat.bi

Tableau 5 - Résumé de l'Etape 4

6.6 Etape 5 - Elaboration du Plan de Contingence

6.6.1 Contexte et pertinence

Pour faire face aux catastrophes, le Burundi s'est doté, depuis 2009, d'un Plan de Contingence (PdC) national qui a été actualisé pour la troisième fois en 2013 et qui définit des dispositions adéquates qui doivent être prises en anticipation aux différentes crises, ceci dans le but d'une gestion efficace et efficiente des catastrophes axée sur une préparation et une réponse plus adéquates, plus structurées et mieux coordonnées.

Le PdC est une partie intégrante du cycle de gestion des catastrophes. Son élaboration est une réelle procédure de planification qui exige que l'on sache ce qui se passe (**quelle est la situation?, qu'est ce qui est important ?, que veut-on faire ?, que peut-on faire ?, comment le faire ?, avec quoi et avec qui va-t-on le faire ?**), la réalisation concrète des activités par secteur et le suivi-évaluation pour d'éventuels rectificatifs.

Le PdC est un outil de gestion stratégique au service de la préparation de la réponse aux catastrophes visant à :

«garantir que des dispositions sont prises en anticipation d'une crise et mises en œuvre lors de la déclaration d'une catastrophe. Il constitue donc un outil de planification et de réponse pour une prévision d'événements imminents, de ressources et de services requis pour atteindre les objectifs déterminés selon un ordre de priorité établi permettant de choisir là où les solutions optimales parmi plusieurs alternatives, tout en prenant en considération le contexte et les contraintes internes et externes, connus actuellement ou prévisibles dans le futur» (R. PINEAULT, 1986).

L'élaboration d'un PdC répond à l'impératif de s'assurer que, lorsqu'il y a besoin, la réponse humanitaire est efficace et créer des relations nouvelles entre les acteurs humanitaires et renforcer les liens existants.

Les objectifs spécifiques consistent notamment à:

- 1) préciser le contexte et le cadre d'intervention en cas d'urgence;
- 2) déterminer le niveau d'intervention et les actions à entreprendre;
- 3) identifier les rôles et responsabilités de chacune des institutions impliquées dans la réponse;
- 4) assurer une utilisation optimale et adaptée de l'ensemble des ressources.

Le PdC identifie notamment les ressources humaines, matérielles et financières disponibles et/ou nécessaires pour une réponse adéquate aux urgences éventuelles. Il doit donc être pris en compte dans l'exercice de préparation du budget annuel de la commune et les activités de préparation doivent être intégrées dans le PTA de la PF-C y compris sa révision périodique.

6.6.2 Approche méthodologique pour élaborer un Plan de Contingence

L'élaboration d'un PdC au niveau communal doit suivre la même méthodologie dans son élaboration que le PdC national et est en cohérence avec ce dernier et doit être élaboré sur une base participative, dynamique. En outre, il faut l'actualiser fréquemment pour tenir compte de la situation des risques et des changements éventuels des partenaires pouvant être impliqués dans la gestion des urgences. Nous suggérons d'actualiser le PdC chaque année dans le cadre de l'élaboration du PTA de la PF-C et de l'élaboration du budget communal. En cas de contingence, le PdC devra également être actualisé dans le cadre de l'évaluation de la réponse.

L'élaboration d'un PdC nécessite successivement l'identification des facilitateurs du processus ; l'identification de tous les acteurs clés ; l'organisation d'un atelier pour cet effet pouvant durer jusqu'à quatre jours ; l'élaboration d'une synthèse des résultats de l'atelier et la recherche de données et informations complémentaires.

- Pour **les facilitateurs du processus**, la Direction Générale de la Protection Civile et la Croix Rouge du Burundi disposent de compétences à cet effet.
- **Les principaux acteurs clés** pour participer à l'élaboration d'un PdC comprennent notamment : le Secrétaire de la Plateforme Provinciale de Prévention des Risques Gestion des Catastrophes ; les membres de la Plateforme Communale de Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes ; les responsables de l'administration territoriale de la commune concernée (Chefs de zones) ; les représentants des associations locales et ONG internationales intervenant dans la commune ; les responsables des différents services étatiques déconcentrés au niveau de la commune ; les représentants des congrégations religieuses ainsi que les médias locaux. C'est à ce stade qu'il convient de voir comment faire participer le maximum de femmes.
- **Le nombre de participants** peut être limité à 40 personnes.

Avant de commencer les activités proprement dites de préparation du PdC, une séance doit être organisée pour expliquer toute la procédure d'élaboration de ce document.

La méthodologie d'élaboration d'un PdC est participative. Les activités se déroulent en groupes pour : analyser la situation des risques de la commune ; définir les scénarii de catastrophes pouvant survenir dans la commune ; définir les plans sectoriels de réponse et de préparation aux catastrophes.

Pour terminer, les participants discutent en plénière pour identifier les capacités et besoins pour faire face aux risques de catastrophes, définir les mécanismes de mobilisation des ressources et de coordination.

Enfin, l'équipe de facilitateurs rédige le document de PdC et si nécessaire, collecte des données complémentaires auprès des diverses institutions.

Il convient de noter que l'élaboration d'un PdC **est un processus dynamique et participatif permanent, de concertation et de réflexion sur la stratégie d'élaboration** et les éléments de contenu, en tenant compte de l'évolution des facteurs de vulnérabilité naturels, socio-économiques et politiques de la commune ainsi que **la multiplicité des acteurs**.

6.6.3 Etapes pour l'élaboration d'un Plan de Contingence

L'élaboration d'un PdC peut être résumée en dix étapes indiquées dans le tableau ci-dessous. La structure du PdC sera conforme à cette succession d'étapes.

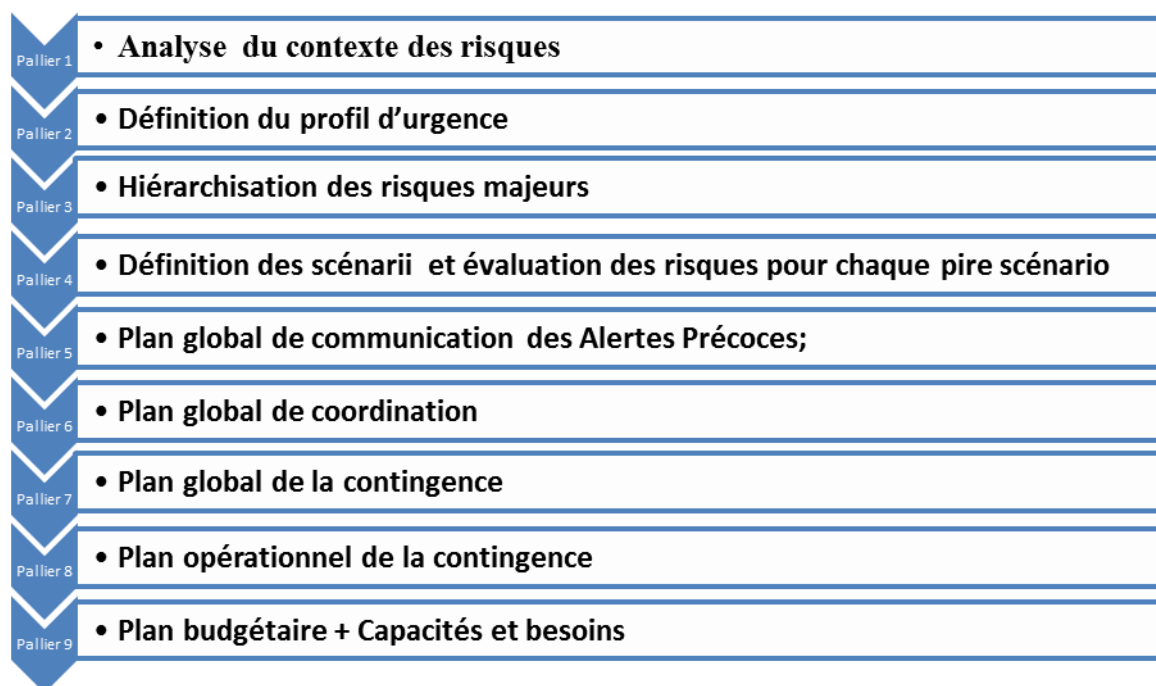


Figure 3 - Etapes d'élaboration d'un Plan de Contingence

6.6.4 Résumé des points essentiels de l'Etape 5

Tâches	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les participants à l'élaboration du plan de contingence (PF-C élargie à d'autres participants)• Organiser les ateliers d'élaboration du Plan de Contingence
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Plan de contingence communal disponible
Considération des aspects « genre »	<ul style="list-style-type: none">• Faire activement participer les femmes dans le processus d'élaboration d'un plan de contingence.• Identifier les activités de préparation qui réduisent la vulnérabilité des femmes vis-à-vis des risques potentiels de catastrophes particuliers• Pour la réponse aux catastrophes, collecter des données sur les personnes affectées par sexe et par catégories sociales (femmes, hommes, enfants, personnes âgées, etc.)• Identifier les besoins spécifiques aux différentes catégories (ex. kits de dignité pour les femmes, etc.)
Recommandations clés	<ul style="list-style-type: none">• Diffuser largement le Plan de Contingence auprès des partenaires potentiels intervenant dans la PRGC• Actualiser chaque année le Plan de contingence dans la cadre de l'élaboration du PTA de la PF-C et du budget communal
Documents de référence	<ul style="list-style-type: none">• Plans de contingence des communes Isare, Mutambu et Rumonge diffusés sur le site www.climat.bi

Tableau 6 - Résumé de l'Etape 5

6.7 Etape 6 - Elaboration des outils techniques de travail de la PF-C

Une des conditions pour qu'une PF-C soit durable est qu'elle soit dotée d'un budget lui permettant de financer le coût de ses activités ordinaires telles que les frais de communication, de transport de ses membres sur terrain afin d'évaluer les besoins pour faire face à des situations d'urgence, etc. La meilleure façon de s'assurer de la disponibilité de ces ressources consiste à intégrer le budget de fonctionnement de la PF-C dans le budget communal. Cela nécessite préalablement un travail de plaidoyer auprès de l'administration communale pour qu'elle s'approprie cette nouvelle structure et par conséquent pour qu'elle prenne en charge ses besoins de fonctionnement.

6.7.1 Plan de Travail Annuel (PTA)

Il est indispensable que chaque PF-C se fixe des objectifs à exécuter au cours de chaque année. Ces activités doivent toujours s'inscrire dans le cadre de la réduction des risques de catastrophes. Elles peuvent être des activités de reboisement, de réhabilitation des infrastructures socio-économiques, de mise en place des dispositifs antiérosifs (fossés antiérosifs isohypses, plantation des herbes fixatrices du sol). Le PTA permet la population à maximiser les capacités et à fournir une réponse efficace en cas de catastrophes.

6.7.1.1 Procédures pour l'élaboration du PTA et intégration de la RRC

L'élaboration du PTA peut être menée en cinq étapes comportant les activités suivantes : (1) déterminer le profil d'urgence de la commune ; (2) identifier les besoins urgents dans le domaine de la RRC ; (3) définir les objectifs spécifiques à atteindre pour la RRC ; (4) définir pour chacun des objectifs spécifiques les actions de RRC à mener ; (5) pour chacune des actions de RRC, déterminer le calendrier d'exécution, le responsable, les partenaires ainsi que le budget requis (voir graphique ci-dessous)

Lors de l'identification des actions de RRC à mener, il conviendra de veiller particulièrement à identifier des actions qui réduisent la vulnérabilité des femmes.

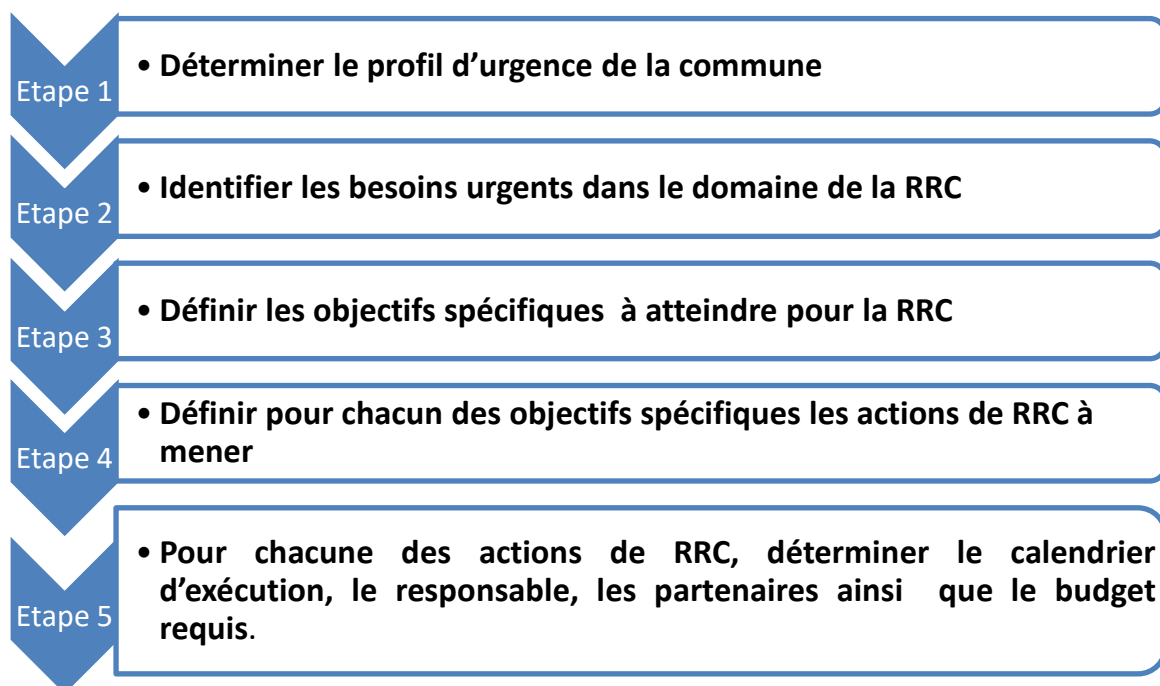


Figure 4 - Etapes d'élaboration d'un PTA

6.7.1.2 Suivi-évaluation de la mise en œuvre du PTA

Le suivi de la mise en œuvre du PTA est un travail continu de l'organisation qui appuie la mise en place d'une PF-C.

Une évaluation participative de la mise en œuvre du PTA peut être faite annuellement, de préférence avant l'élaboration du budget communal, pour que certaines activités du PTA puissent être proposées pour être intégrées dans le PAI.

6.7.2 Plan Annuel d'Investissement (PAI)

L'outil technique dont dispose la commune pour promouvoir le développement social et économique de sa population est le Plan Communal de Développement Communautaire (PCDC) élaboré pour une période de cinq ans. La mise en œuvre du PCDC se fait à travers des plans élaborés annuellement désignés sous le vocable de Plans Annuels d'Investissement (PAI).

Les PCDC en cours actuellement couvrent la période de 2014-2018 et n'intègrent pas pour la plupart la RRC. Pour les PCDC des communes d'intervention du projet GIZ/ACCES, il fallait voir comment intégrer des activités de RRC dans les PAI même si elles ne figuraient pas dans les PCDC.

La procédure suivie a consisté d'abord à échanger avec les décideurs (membres du Conseil Communal), les membres du Comité Communal de Développement Communautaire ainsi que les membres de l'Equipe Communale de Planification sur la nécessité d'intégrer dans le PAI des activités en rapport avec l'Adaptation au Changement Climatique (ACC) et la RRC.

Les actions de RRC à intégrer dans les PAI ont été identifiées parmi les actions de grande envergure qui avaient été identifiées dans les PTA, par exemple la stabilisation des berges des rivières, l'amélioration de l'alimentation en eau potable des zones à risques d'épidémie de choléra, l'assainissement des quartiers, etc.

Dans ce contexte particulier où les PCDC n'intègrent pas la RRC, c'est dans le cadre de l'élaboration/révision des PTA que sont identifiées les activités de RRC à intégrer dans les PAI. La nouvelle génération des PCDC qui vont être élaborés en 2018 vont intégrer des activités d'ACC et de RRC et par conséquent les PAI qui sont des étapes de leur mise en œuvre.

6.7.3 Résumé des points essentiels de l'Etape 6

Tâches	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser l'autorité communale • Intégrer des activités de PRGC dans le PTA de la PF-C • Intégrer des activités de PRGC dans le PAI
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Financement des activités de PRGC • Allocation d'un budget pour le fonctionnement d'une PF-C
Considération des aspects « genre »	<ul style="list-style-type: none"> • Inclure dans le PAI des activités qui réduisent la vulnérabilité des femmes face aux risques de catastrophes
Recommandations clés	<ul style="list-style-type: none"> • Il est impératif que le fonctionnement de la PF-C soit intégré dans le budget ordinaire de la commune pour assurer sa durabilité.
Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Plans de Travail Annuels 2017 et 2018 des PF-C d'Isare, Mutambu et Rumonge

Tableau 7 - Résumé de l'Etape 6

6.8 Etape 7 - Formation des Multiplicateurs Locaux

6.8.1 Identification des multiplicateurs locaux et organisation de la formation

Après que les membres de la PF-C se soient imprégnés des enseignements relatifs à la PRGC, c'est à leur tour de participer activement à la formation des multiplicateurs locaux sous la supervision des experts. Cette formation s'inscrit dans le cadre de la diffusion et le partage des connaissances en RRC au niveau de la communauté, qui par ailleurs est la première à faire face aux risques de catastrophes.

Les multiplicateurs locaux proviennent à l'instar des membres de la PF-C : de l'administration locale ; des services publics et privés déconcentrés au niveau de la zone ainsi que des ONG locales ; des confessions religieuses ; de la Croix Rouge ; des élus locaux et bien d'autres. Ceux qui participent à la formation doivent être identifiés de manière à respecter la parité hommes/femmes.

Ces formations doivent avoir lieu dans les Zones administratives composant la commune. Le Chef de Zone est le point focal dans la PRGC et est celui qui coordonne l'organisation de cette activité de formation des multiplicateurs locaux.

Etant donné que ces multiplicateurs locaux sont en contact permanent avec la population, ils vont contribuer significativement à la réduction des risques de catastrophes et à la gestion des catastrophes une fois déclenchées au sein de leurs collectivités locales. Ces multiplicateurs locaux sont sensibilisés et invités à partager leurs connaissances en RRC avec la population locale.

6.8.2 Contenu de la formation

Les membres des PF-C sont appelés à travailler en étroite collaboration avec les multiplicateurs locaux dans la PRGC. C'est cette principale raison qui plaide en faveur de la formation des multiplicateurs locaux pour qu'ils puissent notamment : avoir les mêmes connaissances sur les concepts clés en matière de PRGC ; prendre conscience que les catastrophes entravent le développement des communautés ; bien connaître le rôle et la responsabilité et l'organisation des PF-C ainsi que leur rôle et responsabilités en tant que multiplicateurs locaux et ; maîtriser le mécanisme de communication des alertes précoces.

A ce contenu de la formation, il faudra ajouter la thématique « genre et réduction des risques de catastrophes ».

Un guide de formation des multiplicateurs locaux a été préparé dans le cadre du projet GIZ/ACCES et sert de matériel didactique pour les formateurs.

6.8.3 Résumé des points essentiels de l'Etape 7

Tâches	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les multiplicateurs locaux - Appuyer l'élaboration et la traduction en langue nationale d'un module de formation des multiplicateurs locaux - Former les multiplicateurs locaux à la PRGC
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Multiplicateurs locaux connaissent leurs rôles - Multiplicateurs locaux prennent conscience de la situation des risques et leurs implications sur la vie socio-économique de la population - Multiplicateurs locaux savent ce qu'il faut faire dans le cas d'urgence - Multiplicateurs locaux sont mobilisés pour faire face aux risques de catastrophes
Considérations des aspects « genre »	<ul style="list-style-type: none"> - Représentation féminine au niveau des multiplicateurs d'au moins 50% - Intégrer la thématique « genre et réduction des risques de catastrophes » dans les modules de formation des multiplicateurs locaux.
Recommandations clés	<ul style="list-style-type: none"> - Diffuser largement le manuel de formation des multiplicateurs locaux au niveau de la communauté locale
Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> - Ruzima S, Hetz K (2017) : Guide de formation : Prévention des risques et gestion des catastrophes au niveau communal au Burundi. https://www.adelphi.de/de/system/files/mediathek/bilder/Guide%20de%20formation%20Pr%C3%A9vention%20des%20risques%20et%20gestion%20des%20catastrophes%20au%20niveau%20communal%20en%20Burundi%20-%20adelphi%20GIZ%20Gitec.pdf.

Tableau 8 - Résumé de l'Etape 7

6.9 Etape 8 - Mobilisation des ressources / dotation des subsides aux PF-C

6.9.1 Approche stratégique pour la mobilisation des ressources

La mobilisation des ressources (techniques, matérielles et financières) est une condition indispensable pour rendre opérationnelle une PF-C. La mobilisation des ressources consiste à recourir aux partenaires techniques et financiers intervenant au niveau de la commune en vue de leur présenter des besoins urgents qui nécessitent une intervention de leur part.

Compte tenu du manque d'équipements élémentaires pour les PF-C, il est alors souhaitable que les intervenants spécifiquement dans la prévention des risques et la gestion des catastrophes, au niveau communal, fassent des efforts pour fournir un appui matériel (quelques équipements permettant le fonctionnement de la PF-C).

Les partenaires tels que la Croix Rouge, le PAM, et d'autres ONG internationales pourraient constituer des stocks de biens et matériels adaptés aux besoins spécifiques des personnes les plus vulnérables en cas de catastrophes (kits de dignité pour les femmes, aliments pour les enfants, etc.)

La hiérarchisation des besoins et la coordination des ressources sont importantes dans le but d'éviter les pertes des efforts qui devraient être utilisés ici et là. Les communes sont aussi appelées à prévoir dans le budget communal, des fonds dédiés au fonctionnement de la PF-C. Une PF-C bien équipée à tous égards, c'est celle qui est capable de faire face aux catastrophes d'une façon considérable.

La carte présentant les risques de catastrophes potentiels au niveau de la commune, permet alors d'identifier clairement les localités dans lesquelles il faut intensifier les activités de réduction des risques de catastrophes.

Ci-dessous, un exemple de matériel que le projet GIZ a fourni aux PF-C :

Moto ; Mégaphones ; Bladders (réservoirs d'eau) ; Brancards ; Pompes pour désinfecter (Sprayer) ; Kits médicaux ; Paires de bottes en plastic ; Salopettes ; Pantalons & Vestes imperméables ; Brouettes ; Houes ; Pics ; Pelles

6.9.2 Résumé des points essentiels de l'Etape 8

Tâches	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les partenaires potentiels (donateurs) au niveau communal (ONG, agences de coopération pour le développement)• Analyser les ressources (finances) communales pour voir la possibilité de dégager des fonds pour la RRC• Organiser une réunion avec des partenaires potentiels de mobilisation des ressources au niveau communal (ONG nationales et internationales, sociétés privées, etc.)
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">• Connaissance des ressources potentielles au niveau communal• Budget communal alloué aux activités de PRGC augmenté• Partenaires pouvant intervenir dans la PRGC sont connus• Constitution d'un stock des biens et équipements pour faire face à des urgences
Considération des aspects « genre »	<ul style="list-style-type: none">• Les partenaires tels que la Croix Rouge, le PAM, etc. pourraient constituer des stocks de biens et matériels adaptés aux besoins spécifiques des personnes les plus vulnérables en cas de catastrophes (kits de dignité pour les femmes, aliments pour les enfants, etc.)

Recommandations clés	<ul style="list-style-type: none">• Les PF-C doivent s'organiser pour bien gérer leurs ressources pour qu'elles servent uniquement pour des actions en rapport avec la réduction des risques et la gestion des catastrophes.
Documents de référence	-

Tableau 9 - Résumé de l'Etape 8

6.10 Etape 9 - Simulation d'un cas d'urgence

6.10.1 En quoi consiste une simulation d'une urgence?

La simulation consiste à simuler une catastrophe, c.-à-d. agir comme si la catastrophe était survenue. Elle consiste à mobiliser tous les moyens possibles disponibles en faisant allusion à une gestion d'une catastrophe simulée qui aurait frappé une localité donnée.

Dans ce cas, on doit faire fonctionner toutes les commissions sectorielles ainsi que la chaîne de communication des AP. Cela permet d'évaluer les capacités dont dispose une PF-C pour faire face aux catastrophes, une fois survenues, ce qui permet de déterminer les améliorations nécessaires à la fin de la simulation. Dans la mesure du possible, la simulation doit avoir lieu dans la zone correspondante aux activités prévues.

6.10.2 Approche méthodologique

Une simulation d'une urgence est un exercice qui implique la participation de tous les membres d'une PF-C pour faire face aux effets et impacts d'une catastrophe supposée (inondation, glissement de terrain, épidémie de choléra,...). C'est une activité qu'il convient de préparer minutieusement pour que chaque membre de la PF-C sache ce qu'il doit faire en veillant à une participation active des femmes.

6.10.3 Etapes pour l'organisation d'un exercice de simulation

L'organisation d'un exercice de simulation comprend 5 étapes comprenant ; (1) la préparation ; (2) la conception et l'élaboration ; (3) le déroulement ; (4) l'évaluation et ; (5) la planification des améliorations au niveau des réponses proactives et réactives pour faire face aux risques. La figure ci-dessous illustre ces différentes étapes.



Figure 5 - Etapes d'un exercice de simulation

Les descriptions suivantes des étapes d'un exercice de simulation se concentrent sur un exercice de simulation en salle.

Etape 1 – La préparation

La préparation initiale d'un exercice de simulation est l'étape préliminaire qui consiste à établir le calendrier des activités, la constitution d'une équipe de planification, la répartition des tâches, l'identification des besoins potentiels, l'identification des acteurs clés comprenant également des observateurs, la formation des membres de la PF-C sur l'exercice de simulation, l'identification du lieu du déroulement et bien d'autres besoins connexes.

La formation des membres de la PF-C sur la simulation apparaît comme une activité très importante de cette première étape. Elle peut se faire au cours d'un atelier organisé à cet effet. Son objectif est de former/informer les membres de la PF-C concernés sur comment va se dérouler l'exercice de simulation.

Les thèmes de formation peuvent porter sur plusieurs aspects notamment : (1) le rappel des rôles et responsabilités des membres de la PF-C ; (2) le rappel du contenu du plan de contingence et de son importance comme outil dans la réduction des risques et la gestion des catastrophes ; (3) l'importance d'organiser un exercice de simulation; (4) le déroulement d'un exercice de simulation.

Quand elle est bien conduite, cette formation permet aux membres d'une PF-C de participer activement à la gestion de cette situation simulée et être prêts pour limiter les impacts négatifs d'une situation réelle de catastrophe.

En vue de pouvoir organiser convenablement un exercice de simulation, il faut au préalable:

- Obtenir l'adhésion des autorités au niveau locale ;
- Évaluer la capacité d'effectuer un exercice (les potentialités des uns et des autres) ;
- Définir la portée de l'exercice ;
- Établir un échéancier (calendrier) de planification de l'exercice comportant des jalons (étapes) sur lesquelles va s'articuler l'exercice;
- Sélectionner les personnes qui formeront l'équipe de planification ;
- Organiser des réunions de planification ;
- Élaborer un plan de travail de l'exercice.
- Invitation des observateurs et des évaluateurs

Encadré 3 - Observateurs d'un exercice de simulation

Lors de l'organisation d'un exercice de simulation, il est nécessaire d'inviter des observateurs qui peuvent être :

- Des représentants de la PF-N qui viennent pour apprécier la qualité du niveau de préparation ainsi que les aptitudes des membres de la PF-C pour répondre rapidement aux besoins en cas de catastrophes ;
- Des membres d'autres PF-C qui viennent pour renforcer leurs connaissances/compétences en matière d'organisation d'un exercice de simulation ;
- Des représentants des organisations qui participent à l'exercice qui viennent pour évaluer les préparatifs de leurs organisations ou des personnes et en tirer des leçons.

Dans le cas d'un exercice de simulation en salle, les observateurs sont installés dans un endroit où ils peuvent observer tout ce qui se passe et doivent être facilement identifiables en portant par exemple des badges.

Les observateurs n'interviennent pas dans l'exercice de simulation, mais ils assistent à l'exercice soit pour évaluer l'état de la préparation, de l'organisation et/ou de la prestation des participants actifs (membres de la PF-C) pour tirer des leçons et formuler des propositions de recommandations. Un formulaire d'évaluation préparée à l'avance peut être remis aux observateurs pour ce travail.

Etape 2 – La conception et l’élaboration

La conception et l’élaboration d’un exercice sont de la responsabilité de l’équipe de planification. Celle-ci définit les objectifs de conception de l’exercice, adapte le scénario aux besoins locaux et prépare les documents utilisés pour la simulation de l’exercice, le contrôle et l’évaluation.

Temps réel	Temps simulation	Message	Voie de message	Actions attendues	Instruction de travail	Possible complications
09 :00		Installation et réflexion sur l'exercice et ses objectifs. Attribuer les rôles. Laisser le temps aux participants d'assumer leurs rôles.		Fournir des instructions, éclaircir les questions des participants, distribuer les documents initiaux. 20 minutes		
09 :20	Jeudi 08 :00	(Message 1) : Le service météorologique de l'IGEBU annonce que des pluies torrentielles de plus de 75 mm sont prévues pour le Jeudi l'après-midi. Il est possible que les pluies soient accompagnées par des glissements de terrain et des ravinements.		Information des membres de la PF-C et passage des instructions pour la préparation d'un cas de contingence par le président de la PF-C 5 minutes	Simulez cette coordination en appliquant les cartes de communication	
09 :25	Jeudi 11 :00	(Message 2) : Alerte précoce : La PF-N annonce qu'elle s'attend à des dommages importants et recommande une mise en place des mesures de préparation pour faire face aux pluies torrentielles/diluviennes et ses conséquences	Communication écrite ou appel	Transmission des alertes précoces : Composition d'un message des alertes précoces et transmission aux multiplicateurs par la meilleure voie (voie téléphonique) 15 minutes	Rédiger un message d'alerte précoce pour les multiplicateurs et simuler leur déclenchement au niveau de la PF-C en appliquant des cartes de communication.	Les responsabilités des membres de la PF-C pour la transmission des AP ne sont pas claires ; les acteurs réagissent de manière pas suffisamment coordonnée. La voie pour la transmission des AP n'est pas claire. Les membres de la PF-C ne savent pas comment rédiger les AP.
9 :40	Jeudi 12 :00	(Message 3) : La PF-N demande à la PF-C d'Isare de commencer les préparatifs avant les impacts.		Information de tous les acteurs clés qui seront impliqués dans la mise en œuvre des mesures de réponse. 10 minutes	Simulez cette coordination en appliquant les cartes de communication	Défaillance des systèmes de communication

Tableau 10 - Extrait d'un scénario élaboré pour l'exercice de simulation en commune Isare

Le scénario représente le cœur de la simulation. Il consiste en différents messages à envoyer aux participants. Ces messages décrivent la situation simulée à laquelle les participants doivent répondre. Le scénario détermine la durée maximale de chaque réponse et donne également des instructions de travail et des actions attendues (voir le tableau 10 ci-dessus).

Au niveau du scénario, il faut différencier entre le temps réel (temps au moment de l'exercice) et le temps simulé (temps simulé dans le scénario). Lors de la préparation, il faut également rédiger les cartes de message et mettre en place tout le matériel de travail dont les participants à l'exercice auront besoin. En outre, la salle où se déroule l'exercice de simulation doit être aménagée de manière adaptée aux objectifs de l'exercice. La figure donne un exemple d'un aménagement de la salle d'exercice de simulation dans la commune d'Isare ou l'exercice de simulation s'est déroulé dans le cadre du projet ACCES.

C'est également au cours de cette étape qu'il faut inviter des observateurs par exemple les membres d'autres PF-C qui viendront pour l'apprentissage sur la simulation d'un cas d'urgence.

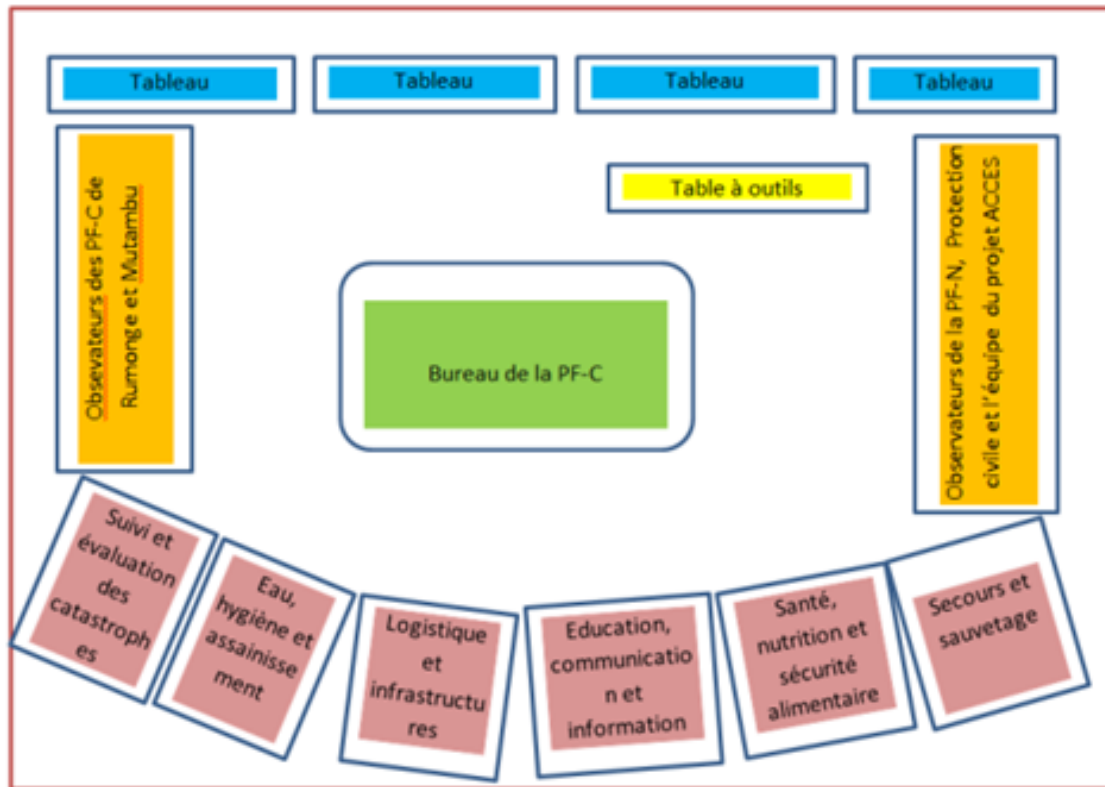


Figure 6 - Exemple d'un aménagement d'une salle pour un exercice de simulation

Étape 3 – Le déroulement

Lors de l'exercice de simulation en salle, les membres de la PF-C de Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes s'installent selon les commissions/groupes sectoriels auxquelles ils appartiennent. Les membres du Bureau de la PF-C s'installent autour d'une table face aux groupes sectoriels.

Des observateurs peuvent également être présents et auront leur place dans la salle, mais ne vont pas interagir avec les membres de la PF-C qui participent à l'exercice.

La figure 6 ci-dessus montre comment les participants actifs et non actifs peuvent être installés en salle. Le déroulement de l'exercice se fait en trois principales étapes décrites ci-dessous.

- **Étape 1-** La direction de l'exercice envoie à des intervalles de temps déterminés des messages en rapport avec la catastrophe simulée au bureau de la PF-C. Chacun des messages, imprimé sur une carte contient : le message proprement dit ; les actions attendues ; les instructions de travail et ; le temps requis pour y faire suite.
- **Étape 2-** Le Bureau de la PF-C reçoit le message, analyse les actions attendues et exécute les instructions de travail en collaboration avec les groupes sectoriels si nécessaire tout en respectant le temps de réponse indiqué sur la carte du message.
- **Étape 3-** Les réponses aux messages sont soit rédigées sur des « cartes de communication » (pour simuler la communication avec des acteurs externes qui ne participent pas dans l'exercice p.ex. la presse) ou sur « flipchart » et affichées sur les tableaux préparés à cette effet.

Les étapes 1-3 sont répétées à chaque fois qu'une carte de message est remise aux participants. Pendant que les membres de la PF-C participent à l'exercice, les observateurs de la PF-N et de la Protection Civile évaluent le travail fait en utilisant une fiche d'évaluation conçue à cet effet.

Etape 4- L'évaluation

L'évaluation d'un exercice de simulation constitue également une étape très importante aux fins d'identifier les forces et les faiblesses de la PF-C en matière de coordination de la réponse en cas d'urgence et prendre des mesures de renforcement adéquates.

Les membres de la PF-C ayant participé à l'exercice de simulation peuvent procéder à une auto-évaluation pour identifier ce qui a bien marché et ce qui n'aurait pas marché ainsi que les raisons qui en sont à la base. Les observateurs internes et externes procèdent également à l'évaluation de l'exercice. Dans ce cas, une fiche d'évaluation devrait être préalablement préparée. L'évaluation couvre plusieurs aspects notamment : l'organisation (établissement des responsabilités et répartition des rôles) ; utilisation des outils de gestion notamment la carte des risques et le plan de contingence ; prise de décision (identification des problèmes et établissement des priorités) ; coordination et gestion générale de la situation.

De manière générale, une bonne évaluation d'un exercice de simulation d'un cas de contingence permet notamment de:

- Déterminer si l'exercice a permis d'atteindre les objectifs fixés ;
- Définir les améliorations qu'il faut apporter aux procédures ou aux lignes directrices normalisées en matière d'intervention d'urgence ;
- Préciser les améliorations qu'il faut apporter au système de gestion des mesures d'urgences ;
- Cerner les lacunes en matière de formation ;
- Établir quel est l'équipement qui est nécessaire aux opérations.

Etape 5 – La planification des améliorations

A la suite d'un exercice de simulation, il faut faire le suivi en vue de s'assurer de la mise en œuvre des recommandations/améliorations qui ont été formulées à travers les séances d'évaluation. Il faut alors posséder de bonnes capacités d'analyse et avoir un bon esprit pratique, de façon à transposer les leçons apprises en dispositions concrètes et mesurables qui permettront d'améliorer les capacités d'intervention en cas d'une situation d'urgence.

Ces améliorations, une fois mises en place d'une manière effective, permettent d'avoir des structures communales solides en matière de gestion des risques de catastrophes et de réviser le plan de contingence, y compris la liste des mesures de réponses et les responsabilités, si nécessaire.

6.10.4 Résumé des points essentiels de l'Etape 9

Tâches	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les principes de base de l'exercice de simulation ;• Requérir l'autorisation des autorités locales et identifier les acteurs clés/partenaires;• Mettre en place une équipe de planification de l'exercice et répartir les tâches et les responsabilités des membres de l'équipe de planification ;• Fixer le calendrier des activités pouvant conduire à l'exercice et Identifier les besoins logistiques éventuels ;• Elaborer un scénario d'un cas de contingence et préparer tout le matériel nécessaire (carte de message, carte de communication etc.) ;• Identifier un lieu favorable pour le déroulement de l'exercice sur la base du scénario (--> exercice de simulation en salle ou sur terrain ?)• Organiser un atelier de formation des membres de la PF-C sur l'exercice de simulation ;
---------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Conduire l'exercice de simulation ; • Evaluer le déroulement de l'exercice simulation (points forts/points faibles) ; • Formuler des recommandations ; • Tirer des leçons pour les prochaines étapes.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités de la PF-C pour faire face aux catastrophes évaluées • Capacités des membres de la PF-C renforcées • Recommandations en vue de maximiser les forces formulées
Considération des aspects « genre »	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la participation des femmes dans l'exercice de simulation. • Dans l'exercice de simulation, tenir compte des besoins spécifiques des différentes catégories (ex. toilettes séparées hommes/femmes)
Recommandations clés	<ul style="list-style-type: none"> • Tester et vérifier, avant la réalisation d'un exercice, si le scénario élaboré est réaliste et si le temps disponible pour chaque carte de message est suffisant. • L'organisation d'un exercice de simulation exige une préparation logistique minutieuse. Il faudra donc disponibiliser tous les outils à utiliser notamment les cartes des risques, les cartes des messages, les fiches d'évaluation. • Il est primordial que les membres de la PF-C participant à un exercice de simulation s'approprient le contenu du plan de contingence parce qu'il contient déjà certaines propositions d'actions à mener en cas d'urgence, les responsables et les partenaires à impliquer.
Documents de référence	-

Tableau 10 - Résumé de l'Etape 9

6.11 Etape 10 - Evaluation du fonctionnement d'une PF-C (boucle continue)

6.11.1 Pertinence de l'évaluation du fonctionnement d'une PF-C

L'évaluation est faite après le cas de contingence ou la simulation à la catastrophe en vue de pouvoir prendre d'autres mesures conséquentes. S'il s'est avéré que les structures mises en place, l'organisation de la réponse, les forces dont dispose la PF-C et bien d'autres indicateurs, n'ont pas été à la hauteur de la catastrophe, de nouvelles stratégies sont élaborées en vue d'améliorer la réponse. Il semble très important de faire une évaluation chaque fois après la catastrophes/événements météorologiques extrêmes. Au cas contraire une fois que les catastrophes se répercutent, la situation pourrait entraîner des dégâts hors du commun.

NB/Ces étapes ne se suivent pas nécessairement par ordre indiqué (maturité de la PF-C)

Le processus est en boucle (Itératif).

L'évaluation peut également être faite pour apprécier le fonctionnement au quotidien de la PF-C en tant qu'une organisation communautaire ayant un ROI ainsi qu'un PTA à mettre en œuvre. Dans ce cas, il s'agit d'apprécier : la fréquence et la régularité de la tenue des réunions en se référant aux dispositions du ROI, l'état d'exécution du PTA ainsi que le reportage des activités (rapports périodiques).

6.11.2 Leçons apprises

Le projet GIZ/ACCES a conduit les deux types d'évaluation (évaluation de la réponse aux catastrophes et évaluation du fonctionnement aux quotidiens des PF-C). Il estime qu'ils sont indispensables pendant la phase d'accompagnement des PF-C parce qu'ils permettent de déceler

leurs faiblesses et d'identifier et initier des actions de renforcement de leurs capacités pour la RRC et la gestion des catastrophes.

6.11.3 Résumé des points essentiels de l'Etape 10

Tâches	<ul style="list-style-type: none"> Analyser la fréquence des exercices de simulation Evaluer l'efficacité et la rapidité de l'intervention réalisée en cas d'urgence (coordination de la réponse, secours d'urgence, implication des groupes thématiques, mobilisation des ressources) Evaluer la mise en œuvre des initiatives de la PF-C en matière de RRC Evaluer le fonctionnement administratif de la PF-C (organisation des réunions statutaires, production des rapports périodiques)
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Besoins, contraintes et proposition des solutions pour améliorer les interventions en cas d'urgence Niveau de fonctionnement des PF-Cs connu (PTA, ROI, Rapports)
Considération des aspects « genre »	<ul style="list-style-type: none"> Evaluer la participation des femmes dans les activités de la PF-C
Recommandations clés	-
Documents de référence	-

Tableau 11 - Résumé de l'Etape 10

6.12 Proposition d'un plan / calendrier pour établir une PF-C fonctionnelle et sensible au genre

En annexe 2, un calendrier pour la mise en œuvre des différentes tâches des étapes décrites ci-dessus est présenté et pourrait aider à planifier la mise en place d'une plate-forme communale fonctionnelle et sensible au genre. Le calendrier montre qu'il faudrait 79 jours pour mettre en œuvre toutes les activités requises qui seraient réparties sur une année pour tenir compte du temps pour la préparation et le reportage des activités et celui pour que les membres des PF-C puissent intérioriser les connaissances acquises. Il faut tenir compte également du fait que les membres des PF-C ont d'autres engagements professionnels au niveau de la commune et ne peuvent pas être mobilisés pour une longue période.

7 Références bibliographiques

GIZ/ACCES (2017), Rapport d'étude sur le genre et communication des informations météorologiques et alertes

Plans de contingence des communes Isare, Mutambu et Rumonge publiés sur le site www.climat.bi

Projet GIZ / ACCES, Cartes de risques des communes de Isare, Mutambu et Rumonge publiées sur site web www.climat.bi

Projet GIZ/ACCES, Manuel de formation des multiplicateurs locaux (en Français et en Kirundi), 2017

REPUBLIQUE DU BURUNDI, Décret N° 100/291 du 16 octobre 2007 portant création, missions, composition et fonctionnement de la Plateforme Nationale de la Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes

REPUBLIQUE DU BURUNDI, Stratégie Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes et Plan d'Action National 2012-2015

REPUBLIQUE DU BURUNDI, Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes et Plans d'Actions 2018-2021 (techniquement validée en Avril 2018)

Annexe 1- Glossaire des concepts usuels de RRC

Aléa : Phénomène dangereux, une substance, activité humaine ou condition pouvant causer des pertes en vies humaines, des blessures ou d'autres effets sur la santé, des dommages aux biens, des pertes de moyens de subsistance et des services, des perturbations socio-économiques, ou des dommages à l'environnement. La sécheresse, les glissements de terrain et l'inondation sont des exemples des aléas aux lesquelles des communes du Burundi font face fréquemment.

Catastrophe : Interruption grave du fonctionnement d'une société impliquant d'importants impacts et pertes humaines, matérielles, économiques ou environnementales que la communauté ou la société affectée ne peut surmonter avec ses propres ressources. Elle peut être d'origine naturelle ou anthropique (provoquée par l'homme). Un aléa devient une catastrophe si les mesures d'atténuation et d'adaptation ne sont pas mises en place d'une manière appropriée, donc si la vulnérabilité d'une population est respectivement élevée. Voir un exemple d'une catastrophe survenue en commune Bugarama (photos 1 et 2).

Illustration 1- Destruction de maisons suite aux inondations à Rutunga, en commune Bugarama (2016)



Illustration 2 - Coupure de route suite aux inondations à Rutunga, en commune Bugarama (2016)



Risque : Combinaison de la probabilité d'un événement et de ses conséquences négatives. Potentiel de la catastrophe, en termes de vies humaines, des états de santé, des moyens de subsistance, des biens et services, qui pourraient se produire au sein d'une communauté ou une société, dans la future. Le risque de catastrophe est déterminé par l'aléa (fréquence et intensité), par le niveau de vulnérabilité et par les capacités (non) existantes (forces et moyens disponibles) au sein d'une communauté, d'une société ou d'une organisation qui peuvent être utilisés pour réduire les impacts de l'aléa.



Illustration 3 - Habitations dans une zone à risques d'inondations au bord du Lac Tanganyika, dans le Quartier de Kanyenkoko, dans la ville de Rumonge

Le risque d'une catastrophe naturelle est le fruit d'interactions complexes et de fluctuations de la probabilité de divers impacts. Le risque est souvent représenté comme la probabilité d'occurrence de tendances ou d'événements dangereux que viennent amplifier les conséquences de tels phénomènes lorsqu'ils se produisent. Le risque découle des interactions de la vulnérabilité, de l'exposition et des aléas. D'une part, plus le danger/aléas et la vulnérabilité sont élevés, plus le risque est élevé. D'autre part, si la capacité d'adaptation augmente, le risque global diminue.

Vulnérabilité: Ensemble de conditions et de processus résultant de facteurs physiques, sociaux, économiques et environnementaux, qui augmentent la sensibilité des enjeux d'une communauté, d'une région, d'une nation aux effets des aléas. C'est aussi la probabilité pour un individu, une population, une localité ou pour quelque chose d'être plus négativement atteint que ses pairs, par une situation, un événement imprévu, un aléa ou un choc.

Capacité : Ce qu'ont les individus, les ménages, les communautés, les institutions et les pays pour résister aux conséquences d'un danger. Dans les pays sujets aux catastrophes et exposés à des dangers multiples, les capacités des personnes, notamment celles d'atténuer les effets de la crise suivante, diminuent ou même disparaissent avec le temps. Ici, la pertinence du partage des connaissances et de l'éducation revêt une extrême importance. Afin d'accroître les capacités et de permettre aux individus de mettre en œuvre des mesures visant à sauver des vies, les connaissances et les instructions sur la façon de réagir doivent être partagées. Cela inclut par exemple une chaîne de communication avec laquelle les avertissements peuvent être transmis dans le temps.

Adaptation/atténuation : Ensemble des actions et des mesures visant à réduire et/ou à contrôler les risques existants et les vulnérabilités.

Exemple : Des exemples pour éviter une catastrophe ou atténuer ses effets peuvent contenir des actions techniques, politiques ou sociales. Au niveau local, pour atténuer les menaces potentielles telles que les inondations, des zones d'infiltration ou des barrages peuvent être mise en place.

L'adaptation aux risques de catastrophes naturelles varie selon le lieu et le contexte. Il n'existe pas d'approche universelle capable de réduire les risques dans tous les cas. Les stratégies efficaces de réduction des risques et d'adaptation prennent en compte les aspects dynamiques de la vulnérabilité et de l'exposition, ainsi que leurs liens avec les processus socioéconomiques, le développement durable et le changement climatique.

Préparation : Si l'évitement d'une catastrophe n'est pas ou n'est plus possible, des mesures de préparation doivent être prises. Ensemble des dispositions garantissant que les systèmes, les procédures et les ressources nécessaires pour faire face à une catastrophe sont en place pour venir rapidement en aide aux personnes touchées, en utilisant dans toute la mesure du possible des

mécanismes existants (formation, sensibilisation, plans de contingence, système d'alerte précoce, etc.).

Exemple : En général, il existe plusieurs instruments pour gérer les risques de catastrophes naturelles. Dans le cas des multiplicateurs locaux, l'éducation et la sensibilisation de la population locale ainsi que les mesures techniques peuvent être incluses. En tant que tel, un plan de contingence est indispensable. Avec un tel plan les acteurs sont préparés et savent ce qu'il faut faire en cas d'urgence. En outre, toutes les ressources nécessaires peuvent être fournies à l'avance et des exercices pour le cas d'urgence peuvent être effectués.

Relèvement : Processus multidimensionnel mis en place durant la phase humanitaire et guidé par des principes de développement. S'appuie sur des actions humanitaires et produit des opportunités de développement durable. Ici, les multiplicateurs peuvent également jouer un rôle important dans la diffusion de l'information et dans la communication entre les différents niveaux.

Exemple : Fournir des aides alimentaires, de l'eau ou aide médicale aux ménages et aux personnes dans le besoin.

Reconstruction : La reconstruction a lieu après une catastrophe. Elle inclue des actions de restaurer, de remettre en état, en vigueur, en honneur; de consolider et rénover.

Exemple : Il peut s'agir par exemple du rétablissement de maisons ou d'infrastructures détruites.

Annexe 2 - Calendrier pour établir une PF-C fonctionnelle et sensible au genre

Etapes		Tâches à réaliser	Durée (jours)
Création d'une PF-C	Formation initiale des membres des PF-C en RRC		
	Appui à l'organisation interne de la PF-C		
	Evaluation des risques et cartographie des risques		
	Elaboration du Plan de Contingence		
	Elaboration des outils techniques de travail de la PF-C		
	Formation des multiplicateurs locaux		
	Mobilisation des ressources dotation des subsides aux PF-C		
	Simulation d'un cas d'urgence		
	Evaluation du fonctionnement de la PF-C (boucle continu)		
		28. Evaluer le fonctionnement administratif de la PF-C 27. Evaluer la mise en œuvre des initiatives de la PF-C en matière de RRC 26. Evaluer l'efficacité et la rapidité de l'intervention réalisée en cas d'urgence 25. Evaluer la fréquence des exercices de simulation	2
		24. Tirer des enseignements de l'exercice 23. Organiser son évaluation 22. Fixer les conditions de sa réalisation 21. Définir son envergure 20. Préparer un exercice de simulation 19. Identifier les principes de bases des exercices	3
		18. Organiser une réunion avec les partenaires potentiels de mobilisation des ressources au niveau communal 17. Analyser les ressources (finances) communales pour voir la possibilité de dégager des fonds pour la RRC 16. Identifier les partenaires potentiels (donateurs) au niveau communal (ONG, agences de coopération pour le développement)	3
		15. Former les multiplicateurs locaux à la PRGC 14. Identifier les multiplicateurs locaux	5
	13. Intégrer des activités de PRGC dans le PAI 12. Intégrer des activités de PRGC dans le PTA de la PF-C 11. Sensibiliser l'autorité communale	5	
	10. Organiser les ateliers d'élaboration du Plan de Contingence 9. Identifier les participants à l'élaboration du plan de contingence	20	
	8. Analyse des données et élaboration de la carte 7. Collecte des données 6. Etablir le profil d'urgence de la commune et hiérarchiser les risques potentiels des catastrophes	20	
	5. Etablir des groupes thématiques mixtes hommes/femmes 4. Clarifier des rôles et responsabilités des membres de la PF-C 3. Mettre en place un règlement d'ordre intérieur	3	
	2. Former les membres sur des thèmes variés en rapport avec la réduction des risques de catastrophes	4	
	1. Nomination des membres par le Gouverneur de province 2. Identification des membres par l'Administrateur communal	14	
Total		79	